

Plan de protection et de mise en valeur du littoral de Colombier

Réalisé par



Décembre 2006

Plan de protection et de mise en valeur du littoral de Colombier

BAILLEURS DE FONDS



CONTRIBUTIONS

Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

- *Directeur de projet* : Nicolas Roy, géomorphologue
- *Chargée de projet et coordonnatrice du comité de travail* : Marie-Hélène Cloutier, biologiste
- *Cartographie* : Claudia Dallaire, géographe
- *Travail technique* : Marie Karine Maltais, technicienne en aménagement cynégétique et halieutique
- *Révision des textes et de la mise en page* : Nancy Imbeault, secrétaire administrative
- *Stagiaire* : Anne-Sophie Dekoninck, biologiste

Comité de travail

- Gaétan Guertin, biologiste, propriétaire riverain et villégiateur au Cap Colombier
- Benoît Lafrance, vice-président, Comité de développement économique et touristique de Colombier
- Gaétan Lévesque, propriétaire riverain et résident du Cap Colombier
- Nicole Ouellet, citoyenne de Colombier
- Suzanne Tremblay, agente de développement, municipalité de Colombier

Soutien scientifique et technique

- Jean-Marie Bélisle, coordonnateur, Comité côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites
- Hans Frédéric Ellefsen, agent de programmes, ministère des Pêches et des Océans du Canada
- Yves Gendron, urbaniste, MRC de la Haute-Côte-Nord
- Isabelle Gibson, biologiste, Canards Illimités
- Stéphane Guérin, biologiste, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
- Lucie Rousseau, technicienne en gestion du territoire, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
1. Introduction.....	2
1.1 Situation générale du projet	2
1.2 Objectifs du plan	2
2. Territoire à l'étude.....	3
2.1 Localisation.....	3
2.2 Profil socio-économique	3
3. Résumé des potentiels fauniques et récréo-éducatifs du territoire.....	6
3.1 Milieu physique	6
3.2 Milieu biologique.....	11
3.2.1 <i>La flore</i>	11
3.2.2 <i>La faune</i>	13
3.2.3 <i>Reconnaissance particulière attribuée au territoire</i>	20
4. Description du milieu humain.....	22
4.1 La tenure des terres	22
4.2 Le zonage municipal.....	23
4.3 L'accessibilité au littoral, les équipements d'accueil existants et l'utilisation du territoire.....	27
4.4 Les activités de chasse, de pêche et de cueillette	30
5. Plan de Protection et de mise en valeur des habitats	32
5.1 Problématique	32
5.1.1 <i>Secteur 1 - Baie des Plongeurs au cran à Gagnon</i>	32
5.1.2 <i>Secteur 2 - Baie Blanche au havre Colombier</i>	32
5.1.3 <i>Secteur 3 - Anse à Norbert à la baie des Îlets Jérémie</i>	33
5.1.4 <i>Secteur 4 - Marais à Hickey à l'estuaire Betsiamites</i>	34
5.2 Recommandations d'Actions	35
5.2.1 <i>Secteur 1 - Baie des Plongeurs au cran à Gagnon</i>	35
5.2.2 <i>Secteur 2 - Baie Blanche au havre Colombier</i>	38
5.2.3 <i>Secteur 3 - Anse à Norbert à la baie des Îlets Jérémie</i>	39
5.2.4 <i>Secteur 4 - Marais à Hickey à l'estuaire Betsiamites</i>	40
6. CONCLUSION.....	41

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Localisation générale de la municipalité de Colombier	p. 4
Figure 2 - Composantes physiques et biologiques du littoral de Colombier	p. 8
Figure 3 - Tenure des terres et zonage municipal du littoral de Colombier	p. 24

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Stabilité des berges du littoral de Colombier	p. 6
Tableau 2 - Espèces en situation précaire sur le territoire de Colombier	p. 22
Tableau 3 - Grille des usages autorisés à l'intérieur des zones d'affectation du littoral de Colombier	p. 26
Tableau 4 - Problématiques et recommandations d'actions pour la protection et de mise en valeur du littoral de Colombier	p. 36

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Compte rendu de la consultation publique du 8 novembre 2006
Annexe 2 - Revue de presse

PREAMBULE

Le littoral de Colombier constitue un milieu très riche dû à la grande diversité des écosystèmes que l'on y retrouve. Lors des ateliers sur les habitats littoraux tenus en septembre 2004, plusieurs secteurs sensibles de ce territoire furent identifiés. L'importance de travailler de façon concertée afin d'harmoniser les efforts de protection et de mise en valeur a d'ailleurs aussi été reconnue (Comité ZIP, 2005). De son côté, la municipalité de Colombier cherche évidemment à développer son potentiel écotouristique, mais souhaite également conserver ses richesses naturelles et ses habitats d'intérêt afin de permettre aux résidents locaux et aux usagers de jouir d'un milieu de qualité. C'est donc dans l'optique de répondre à un besoin identifié par les intervenants régionaux que ce projet fut proposé. Un partenariat s'est ainsi établi entre la municipalité de Colombier, qui a identifié le littoral comme sa priorité d'intervention, et le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire (RNE), qui possède l'expertise nécessaire à la préparation d'un plan de protection et de mise en valeur.

À l'hiver 2004, le Comité ZIP RNE s'est vu accorder une subvention du programme Interactions communautaires du plan Saint-Laurent. La réalisation du projet a aussi été rendue possible grâce à l'implication des membres d'un comité de travail formé par des intervenants du Comité ZIP RNE, de la municipalité et du Comité de développement économique et touristique de Colombier ainsi que par des citoyens, des propriétaires riverains et des résidents de différents secteurs du territoire à l'étude. Les idées exposées dans ce document ont fait l'objet d'un consensus suite aux discussions tenues par les membres du comité au cours des neuf réunions de concertation réalisées depuis le printemps 2005. Des intervenants de différents paliers gouvernementaux ainsi que des usagers du milieu ont été amenés à partager leur expertise, leur expérience et à échanger leurs idées. Enfin, le document a pu être déposé à l'automne 2006 pour consultation publique.

1. INTRODUCTION

1.1 SITUATION GÉNÉRALE DU PROJET

Les rives du Saint-Laurent et de ses tributaires sont des milieux naturels très convoités par les usagers. L'empiètement des habitats du Saint-Laurent augmente sans cesse et la pression exercée sur les diverses espèces animales et végétales est de plus en plus forte. Diverses activités se déroulent le long du littoral de l'estuaire et d'autres sont projetées ou sont appelées à se développer. En fait, sur la Côte-Nord, différentes thématiques récentes de développement telles que le Sentier maritime et la Route des Baleines pourront déboucher à court terme sur d'importantes activités récréotouristiques. Ces dernières auront certainement des impacts sur les habitats littoraux d'intérêt écologique et sur les espèces qui y vivent.

Le littoral de Colombier fait partie de ces rares milieux qui sont encore relativement peu fréquentés. Il recèle d'ailleurs deux des 20 principaux habitats littoraux d'intérêt de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent, soit les Îlets Jérémie, une zone d'une richesse écologique exceptionnelle, et la rive ouest de l'estuaire de la rivière Betsiamites, une zone sablonneuse fragile soumise à la circulation répétée des véhicules tout terrain (Naturam environnement, 2000). Lors des ateliers sur les habitats littoraux réalisés en septembre 2004, trois autres secteurs de Colombier furent identifiés comme des habitats d'intérêt, soit la Baie des Plongeurs à la limite ouest de la municipalité, l'estuaire de la rivière Blanche et le Cap Colombier.

La municipalité de Colombier possède donc un littoral parmi les plus exceptionnels dont le potentiel de conservation est très élevé. Certains secteurs, déjà plus fréquentés que d'autres par les touristes et les villégiateurs, offrent également de bonnes possibilités de mise en valeur.

1.2 OBJECTIFS DU PLAN

L'objectif principal poursuivi par la réalisation de ce plan est de proposer des actions de conservation et de mise en valeur du littoral de Colombier par une approche intégrée qui tienne compte à la fois des aspects communautaires, environnementaux et économiques de la région tout en mettant l'accent sur la préservation des secteurs écologiques sensibles.

Plus précisément, le projet a pour but de :

- Protéger adéquatement et à long terme les composantes biologiques importantes du littoral tout en y maintenant les activités humaines durables traditionnellement exercées par les usagers (O1).
- Prévenir la dégradation du milieu et éviter qu'une hausse de l'écotourisme sur la Côte-Nord ne perturbe les habitats très riches qu'on y retrouve (O2).
- Mettre en valeur certains habitats du littoral qui se prêtent bien à l'observation et qui nécessitent davantage de sensibilisation (O3).

2. TERRITOIRE À L'ÉTUDE

2.1 LOCALISATION

Le territoire à l'étude couvre l'ensemble du littoral de la municipalité de Colombier. Cette dernière s'étend sur plus de 30 kilomètres de longueur et fait partie de la région administrative Côte-Nord (09). Elle est située sur la rive nord de l'estuaire maritime du Saint-Laurent, à l'extrémité est de la MRC de la Haute-Côte-Nord. Elle est accessible et traversée d'est en ouest par la route régionale 138, qui porte aussi le nom de « Route des Baleines » (figure 1). Pour les besoins de l'étude, la bande riveraine prise en compte s'arrête à cette route.

La municipalité de Colombier est bordée à l'ouest par celle de Forestville et à l'est par la réserve autochtone de Betsiamites. Par ailleurs, elle se situe à environ 70 kilomètres à l'ouest de la ville de Baie-Comeau et à 130 kilomètres à l'est de Tadoussac, où un traversier relie la Côte-Nord au sud-ouest de la province au niveau du fjord du Saguenay. Elle se trouve ainsi à près de 350 kilomètres de la capitale provinciale, la ville de Québec, et donc à environ 600 kilomètres de la métropole, la ville de Montréal. Enfin, plusieurs traversiers relient la rive nord de l'estuaire à la rive sud. Le plus près du secteur à l'étude, le traversier CNM Évolution, se trouve à environ 20 kilomètres à l'ouest et fait le lien entre Forestville et Rimouski (figure 1). Ce service n'est cependant pas offert en période hivernale. Le traversier Camille-Marcoux, qui relie les municipalités de Baie-Comeau et de Godbout à celle de Matane, est, quant à lui, fonctionnel durant toute l'année.

2.2 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

La municipalité comptait environ 890 habitants au recensement de 2001 (Statistique Canada, 2001). Comme pour l'ensemble des municipalités de la MRC de la Haute-Côte-Nord, sa population est en décroissance. En effet, entre les recensements de 1996 et de 2001, elle a perdu près de 6 % de sa population. Cette situation s'explique par la diminution du taux de natalité et par l'exode de la population, particulièrement au niveau des jeunes adultes. Par ailleurs, selon les données du recensement de 2001, le revenu annuel moyen des ménages de Colombier était significativement moins élevé que celui des ménages à l'échelle de la Haute Côte-Nord. Le taux de chômage s'élevait alors à 34,8 % contre 23,9 % pour l'ensemble de la MRC. L'économie régionale y est avant tout basée sur l'exploitation des ressources naturelles telles que la forêt, la tourbe et l'hydro-électricité.

Les activités touristiques sont peu développées dans ce secteur de la Haute Côte-Nord. Les pôles touristiques majeurs sont relativement éloignés, étant localisés autour de Tadoussac à l'ouest et de Baie-Comeau à l'est.



Figure 1 : Localisation générale de la municipalité de Colombier

Cette carte intègre des informations géographiques de sources gouvernementales. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Données originales utilisées	Années
Base de données topographiques du Québec (BDTQ) à l'échelle de 1/20 000 Système sur les découpages administratifs (SDA) à l'échelle de 1/20 000	1997-2004

Source des données utilisées
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec

3. RÉSUMÉ DES POTENTIELS FAUNIQUES ET RÉCRÉO-ÉDUCATIFS DU TERRITOIRE

3.1 MILIEU PHYSIQUE

Le territoire à l'étude est dominé par des collines aux sommets arrondis. Les perturbations climatiques des 100 000 dernières années ont mené à la formation de calottes glaciaires de plus de deux kilomètres d'épaisseur. Aujourd'hui disparues, elles ont laissé derrière elles des dépôts de surface qui correspondent au matériel meuble qu'on retrouve sur le socle rocheux. Les dépôts de surface de Colombier sont donc principalement des dépôts glaciaires qu'on retrouve sous la forme d'éléments de dimensions variables, allant de l'argile aux blocs glaciels (LI, T. et J.P. Ducruc, 1999). Ces derniers recouvrent ainsi d'une épaisseur variable le roc sous-jacent. Sur le territoire à l'étude, ils sont par endroit absents et c'est alors la roche en place qui affleure. Enfin, des dépôts d'argile marine provenant de la mer de Goldwaith et recouverts, dans certaines embouchures de rivières comme celle de Betsiamites, de dépôts deltaïques sablonneux subissent de l'érosion de leurs berges. Le tableau 1, extrait d'un rapport sur l'érosion des berges de la Conférence régionale des Élus (CRÉ), indique que 18,6 des 35,6 kilomètres de côtes de Colombier sont composés de sédiments meubles en érosion.

Tableau 1 - Stabilité des berges du littoral de Colombier (CRÉ, 2006)

Types de côte	Km	%
Côte dans les formations meubles	35,8	47,7
Côte rocheuse	38,2	50,9
Côte artificielle meuble	0,4	0,5
Côte artificielle rocheuse	0,7	0,9
Total	75,1	100,0

État des côtes dans les formations meubles	Km	%
Côtes en érosion	18,6	52,2
Côtes stables	17,1	47,8
Total	35,7	100,0

Le littoral de Colombier varie d'une altitude de 0 à 100 mètres. Il présente de nombreuses baies et petites anses ainsi que plusieurs îles et îlots. Il est délimité à l'ouest par la rivière Laval et à l'est par la rivière Betsiamites (figure 2). Deux autres rivières le traversent, soit la rivière Blanche et la rivière Colombier. Pour les besoins de la présente étude, afin de faciliter la description du territoire, ce dernier a été divisé en quatre grands secteurs (figure 2). Les trois premiers, soit de la limite ouest de la municipalité jusqu'aux Îlets Jérémie, présentent principalement une alternance d'affleurements de roche mère et de petites anses à l'intérieur desquelles se trouvent souvent de petites plages. Le dernier secteur, localisé complètement à l'est, est composé d'une longue plage et de battures et se distingue donc des précédents.

Secteur 1 - Baie des Plongeurs au cran à Gagnon

À l'extrémité ouest de ce secteur, la baie des Plongeurs forme une échancrure profonde du littoral d'environ deux kilomètres. Seuls le fond et la rive est de la baie font partie de la municipalité de Colombier, le reste des composantes faisant plutôt partie du territoire de la municipalité de Forestville (figure 2).



Le rivage de la baie est principalement constitué d'affleurements de roche-mère. Le substrat de l'estran est composé d'argile recouverte d'une mince couche vaseuse et de blocs rocheux plus ou moins gros qui y sont répartis de façon irrégulière (photo 1).

À l'est de la baie des Plongeurs, de la pointe Orient jusqu'au cran à Gagnon, la côte est très montagneuse et présente des falaises abruptes. On y retrouve de longues battures appelées battures aux Gibiers (figure 2).

Photo 1 - *Substrat de la baie des Plongeurs*

Secteur 2 - Baie Blanche au havre Colombier

De la baie Blanche au havre Colombier, on retrouve deux rivières qui se jettent dans l'estuaire du Saint-Laurent, soit la rivière Blanche et la rivière Colombier (figure 2). Les rives de la rivière Blanche, essentiellement formées de roche-mère, s'élèvent vers l'aval en petites falaises de 10 à 15 mètres de hauteur (photo 2). La roche-mère y est parfois bordée de quelques petites plages sableuses à caillouteuses. Enfin, la construction de la route 138 en rive est de l'estuaire a certainement eu un impact sur le milieu par le passé. Une zone d'enrochement est d'ailleurs présente près de cette route.

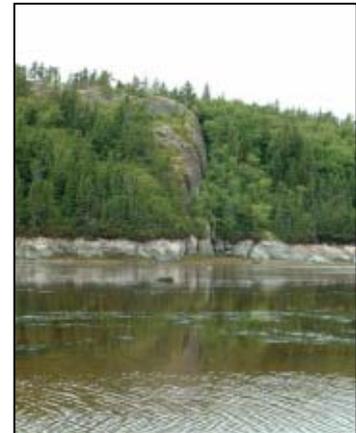


Photo 2 - *Cap rocheux sur la rive ouest de la rivière Blanche*

Notons également dans ce secteur la présence de plusieurs petites îles et îlots rocheux, par exemple les îles de la rivière Blanche et l'île du Cap Colombier (figure 2). De son côté, le cap Colombier s'avance dans l'estuaire du Saint-Laurent et présente des parois rocheuses au relief très accidenté. De chaque côté, au niveau de l'anse du Colombier et du havre Colombier, les berges sont sujettes à l'érosion (comm. pers., G. Lévesque). Quoi que ce soit souvent involontaire dû au manque de connaissance sur le sujet, différentes actions des propriétaires riverains accentuent d'ailleurs le phénomène. Par exemple, on note que le sol organique servant d'éponge lors de pluies abondantes est souvent enlevé. Les versants sont par endroits déboisés afin d'améliorer le vue sur la mer et la couche indurée est brisée par les pieux des galeries et autres infrastructures, ce qui favorise l'infiltration des eaux vers les couches profondes d'argile alors davantage soumises à l'érosion (comm. pers., G. Guertin).

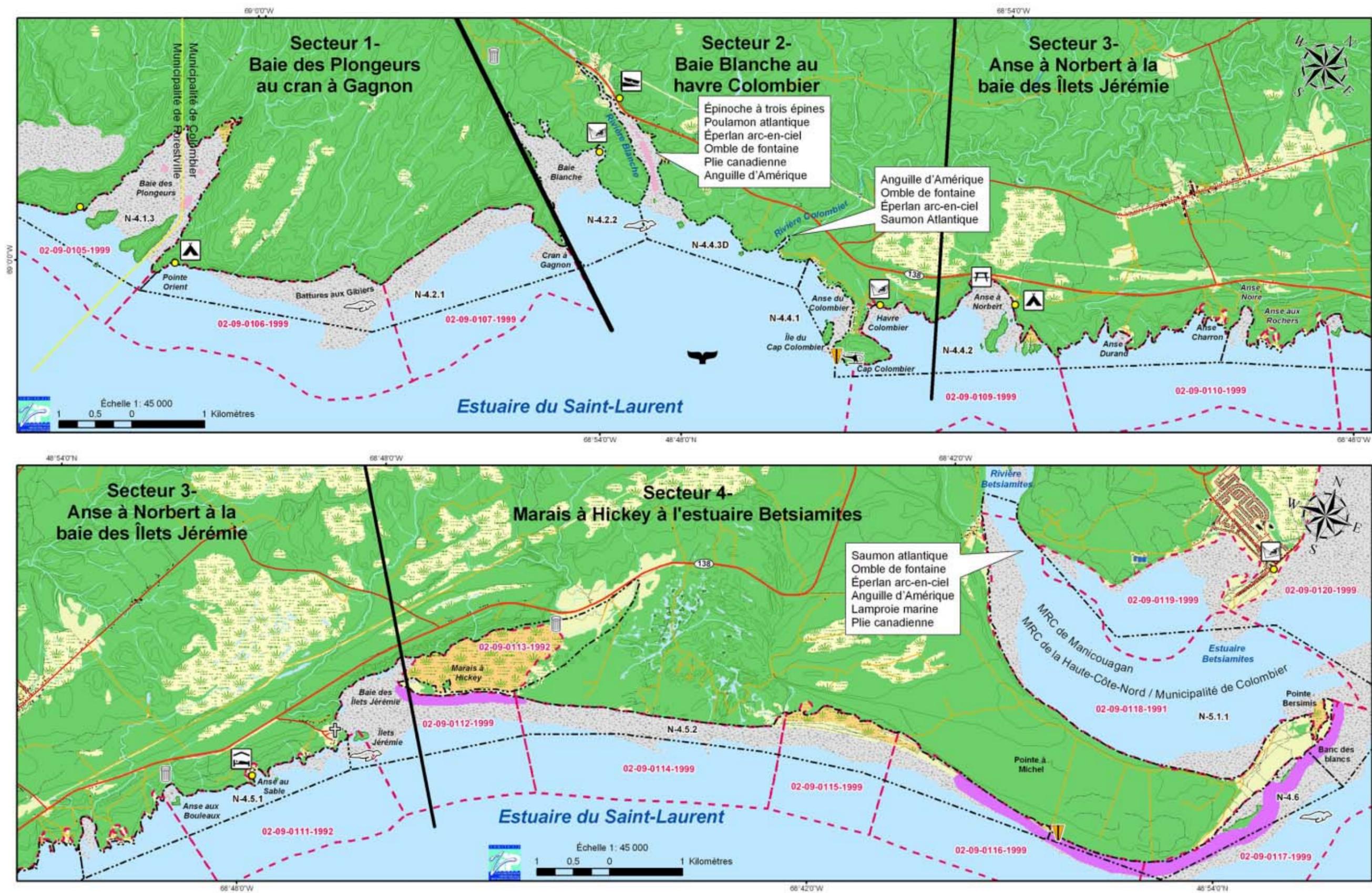


Figure 2 : Composantes physiques et biologiques du littoral de Colombie

Légende

▪	Bâtiment		Marais salé
●	Site sentier maritime		Zostère marine
+	Chapelle		Milieu humide
	Présence du phoque commun		Végétation
	Présence de baleines		Étendue d'eau
	Site d'enfouissement désaffecté		Zone de fraie du capelan
	Héliport		Rampe de mise à l'eau
	Balise de navigation		Camping rustique
	Pont		Aire de repos
	Courbe topographique		Halte routière
	Limite administrative		Hébergement
	Limite secteurs à l'étude		
	Cours d'eau intermittent		
	Cours d'eau		
	Chemin carrossable non pavé		
	Chemin non carrossable		
	Route régionale pavée		
	ACOA		
	Secteur coquillier		
	Batture		

Cette carte intègre des informations géographiques de sources gouvernementales. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Données originales utilisées

Années

Base de données topographiques du Québec (BDTQ) à l'échelle de 1/20 000
Système sur les découpages administratifs (SDA) à l'échelle de 1/20 000

1997-2004

Source des données utilisées
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec

Secteur 3 - Anse à Norbert à la baie des Îlets Jérémie

Ce secteur est principalement caractérisé par la présence de nombreuses anses (figure 2). Certaines d'entre elles, dont l'anse à Norbert et l'anse au Sable, présentent d'ailleurs de jolies plages de sable (photo 3). Le substrat de la plupart des anses est fait soit de sable, d'argile ou de gravier ou d'un mélange de ces éléments. Le reste du littoral est surtout composé d'affleurements rocheux (photo 4). La côte est de faible altitude et le relief y est donc peu accidenté.



Photo 3 - *Petite plage de sable entre l'anse à Norbert et les Îlets Jérémie*



Photo 4 - *Rive rocheuse entre l'anse à Norbert et les Îlets Jérémie*

À l'extrémité est de ce secteur, la baie des Îlets Jérémie couvre une superficie d'environ 1 km² et constitue l'embouchure d'un marais salé littoral, le marais à Hickey (figure 2). Située à moins de 300 mètres de la route 138, elle est facilement visible en direction ouest. Sur la surface de la baie, on retrouve de nombreux récifs rocheux immergés à marée haute. Le rivage est, quant à lui, constitué d'affleurements de roche-mère, entrecoupés de quelques plages. L'estran de la baie présente un substrat composé presque exclusivement de sable (Naturam environnement, 2000).

Secteur 4 - Marais à Hickey à l'estuaire Betsiamites



D'une extrémité à l'autre de ce secteur, une barre de sable bordée de quelques mares domine le paysage littoral (photo 5). À l'ouest, notons aussi la présence du marais à Hickey et à l'est, celle de la rivière Betsiamites. Seule la portion ouest de la rivière fait partie du territoire de la municipalité de Colombier, la portion est étant plutôt située dans la MRC de Manicouagan (figure 2).

Photo 5 - *Barre de sable de la pointe à Michel*

Le marais à Hickey est relativement fermé et ceinturé, au sud, par la barre de sable. Au nord, il est bordé par une falaise à pente forte où on note certains secteurs particulièrement sensibles à l'érosion et parfois sujets à des glissements de terrain. Le substrat de surface du marais est nettement dominé par l'argile. Sous ce dernier se trouve une épaisse couche de matière

organique noire accumulée grâce à l'isolement du marais par rapport aux courants et aux vagues à marée haute (Naturam environnement, 2000).

À l'extrémité est du secteur, une flèche littorale sablonneuse de deux kilomètres appelée le Banc des Blancs pointe vers le nord-est (figure 2). La rivière Betsiamites comporte donc un estuaire relativement fermé dont l'important débit fait en sorte qu'il est souvent recouvert d'eau douce ou légèrement saumâtre (Naturam environnement, 2000). Au niveau du substrat de l'estuaire, de larges battures sablonneuses bordent les chenaux d'écoulement. Les berges forment des talus en pente forte affectés par l'érosion et présentant des décrochements occasionnels.

3.2 MILIEU BIOLOGIQUE

3.2.1 *La flore*

De façon générale, le milieu terrestre de Colombier présente une forêt mélangée, c'est-à-dire une forêt dont les proportions respectives de feuillus et de résineux varient de 40 à 60 % (LI, T. et J.P. Ducruc, 1999). En milieu marin, notons la présence constante d'une concentration d'algue brune qui débute environ à la ligne des basses-eaux et qui s'étend vers le large (Pêches et Océans Canada, février 2005).

Secteur 1 - Baie des Plongeurs au cran à Gagnon

Le groupement végétal entourant le secteur de la baie des Plongeurs est une pessière noire à peupliers faux trembles (Comité ZIP, en préparation). Les rives étant essentiellement composées de roche-mère, on y trouve peu de végétation. Le fond de la baie des Plongeurs fait exception et présente un petit marais supérieur dominé par des graminées (figure 2). De plus, sur les blocs rocheux qui parsèment la baie, on retrouve de nombreuses algues dont des fucus vésiculeux et denté, de l'ascophylle noueuse et des entéromorphes. Enfin, un inventaire réalisé par le Comité ZIP à l'été 2005 a permis d'y trouver de petites plaques de zostère marine (figure 2).

Secteur 2 - Baie Blanche au havre Colombier

Le groupement végétal entourant l'estuaire de la rivière Blanche est également une pessière noire à peupliers faux-trembles. En bordure directe de la rivière on retrouve beaucoup d'aulnes rugueux (Comité ZIP, en préparation). Mentionnons aussi, sur les rives de l'estuaire de la rivière Blanche, la présence de quelques herbiers de spartine à feuilles alternes, d'un important herbier de scirpe maritime et de carex paléacé, d'un petit herbier dominé par le jonc de la Baltique accompagné de myrique baumier ainsi que de trois petits marais salés abrités des courants (figure 2). De plus, la présence remarquable d'amas d'algues localisés supérieurement dans la zone intertidale est à signaler.

Associés aux chenaux d'écoulement longeant de part et d'autre les côtes de l'estuaire de la rivière Blanche, la présence de plusieurs amas de zostère disparates et de dimensions variables a été remarquée lors des inventaires faits par le Comité ZIP à l'été 2005 (photo 6 et figure 2).

Enfin, vers l'extrémité est de ce secteur, au niveau du Cap Colombier, notons la présence particulière d'une vieille forêt n'ayant jamais fait l'objet de coupe et dont le sol est couvert de mousses (pessière à mousses).



Photo 6 - Amas de zostère marine dans l'estuaire de la rivière Blanche

Secteur 3 - Anse à Norbert à la baie des Îlets Jérémie

L'anse à Norbert présente de nombreuses algues marines (photo 7). D'ailleurs, d'une extrémité à l'autre de ce secteur, les algues se retrouvent associées aux rives et aux blocs glaciels qui parsèment la plupart des anses ainsi qu'aux affleurements de roche-mère de l'ensemble du littoral, jusqu'à la ligne des hautes-eaux. Immédiatement à l'est de l'anse à Norbert, notons la présence d'une petite prairie humide (photo 8 et figure 2). Sur certaines pointes du secteur, on retrouve aussi quelques petits arbres fruitiers dont l'airelle vigne-d'ida et la camarine noire.



Photo 7 - Tapis d'algues marines de l'Anse à Norbert



Photo 8 - Prairie humide près de l'anse à Norbert

Secteur 4 - Marais à Hickey à l'estuaire Betsiamites



Photo 9 - Vue vers l'est sur le marais à Hickey à partir du talus situé au nord

Le marais à Hickey, d'une superficie de 91 hectares, présente des marelles et des canaux d'irrigation sur près de la moitié de sa surface (photo 9 et figure 2). De nombreuses espèces végétales y ont été inventoriées, dont principalement la ruppie maritime au niveau des marelles, la spartine alterniflore et différentes espèces typiques des herbaçaias salées, entre autres le plantain maritime, le glaux maritime, le troscart maritime et la salicorne d'Europe (Naturam environnement, 2000).

Longeant le marais salé sur environ 1,6 kilomètre, la barre de sable est colonisée par plus de quarante espèces végétales, les espèces dominantes étant l'élyme des sables et la gesse maritime (Naturam environnement, 2000). À certains endroits, des zones boisées sont présentes sur la partie la plus haute de la dune. On retrouve également, plus à l'est, une tourbière et des typhaies parsemées d'îlots boisés dont le peuplement forestier dominant est la sapinière à bouleau blanc. La diversité importante des écosystèmes dans ce secteur est donc à l'origine d'une bonne diversité taxonomique. En effet, au total plus de 125 taxons y ont été recensés (Naturam environnement, 2000).

À mi-chemin entre les Îlets Jérémie et la pointe Bersimis se trouve un petit marais à spartine à fleurs alternes (figure 2). À l'extrémité est du secteur, plus d'une trentaine d'espèces ont été recensées sur les dunes de sable de la pointe Bersimis. Ces dernières représentent un habitat important pour des espèces végétales spécialisées telles que l'élyme des sables. On y retrouve également une plantation de pins rouges visant à contrer l'érosion éolienne (Naturam environnement, 2000). De plus, quelques petites zones marécageuses se sont développées entre les dunes et se déplacent avec le temps (comm. pers., G. Boulianne). Enfin, dans l'estuaire Betsiamites, mentionnons la présence d'un herbier de scirpe d'Amérique qui profite de la salinité plus faible des eaux.

3.2.2 La faune

3.2.2.1 Les poissons

Le long des côtes de Colombier, on souligne la présence de l'esturgeon noir du printemps à l'automne et celle de l'anguille d'Amérique à l'automne. Différentes espèces fréquenteraient également les eaux au large à différentes périodes de l'année. Mentionnons entre autres la morue franche, le flétan du Groenland, le sébaste atlantique, la plie grise et la plie canadienne.

Secteur 1 - Baie des Plongeurs au cran à Gagnon

À l'automne, l'embouchure de la baie des Plongeurs est régulièrement fréquentée par le maquereau bleu et le hareng atlantique. Pendant la même période, on note également une concentration d'omble de fontaine dans la baie (Pêches et Océans Canada, février 2005). De plus, la plie canadienne s'y concentre près des côtes à partir du printemps. On peut aussi y rencontrer deux espèces d'épinoche, soit l'épinoche à trois épines et, à l'automne, l'épinoche tachetée. Enfin, on remarque une concentration de larves d'éperlan arc-en-ciel à l'automne face à la baie des Plongeurs (Pêches et Océans Canada, février 2005).

Secteur 2 - Baie Blanche au havre Colombier

Lors d'une pêche expérimentale réalisée par le Comité ZIP à l'automne 2005 dans l'estuaire de la rivière Blanche, différentes espèces ont pu être inventoriées dont l'épinoche à trois épines et le poulamon atlantique (figure 2). Notons aussi la présence d'un nombre assez élevé d'éperlans arc-en-ciel et, quoique moins abondante qu'auparavant, de l'omble de fontaine et de la plie canadienne (comm. pers., B. Lafrance). Enfin, au printemps, un peu plus au large face à la rivière Blanche débute une zone de concentration du hareng atlantique qui s'étend vers l'est.

Au niveau de la rivière Colombier, notons la migration de l'anguille d'Amérique et de l'omble de fontaine (Pêches et Océans Canada, février 2005). Du printemps à l'automne, on y remarque une concentration de l'éperlan arc-en-ciel et, face à la rivière, du poulamon atlantique. Le saumon atlantique fréquente également la rivière Colombier (figure 2).

Secteur 3 - Anse à Norbert à la baie des Îlets Jérémie

Mises à part les espèces fréquentant l'ensemble du littoral de Colombier, mentionnons pour ce secteur la continuité de la zone de concentration du hareng atlantique mentionnée plus haut, cette dernière s'étendant jusqu'en face de l'Anse Noire (Pêches et Océans Canada, février 2005).

Secteur 4 - Marais à Hickey à l'estuaire Betsiamites

Les épinoches (tachetée, à neuf épines, à trois épines et à quatre épines) abondent dans les marelles du marais à Hickey et elles les utilisent pour frayer. Quant à la barre de sable située au sud du marais, elle serait un site de fraie du capelan (Naturam environnement, 2000). On souligne également la fraie du capelan au niveau de la pointe à Michel, face à l'estuaire, et ce jusqu'à la pointe Bersimis (comm. pers., S. Tremblay). Dans les secteurs marécageux de la pointe à Michel, on observe aussi la présence d'une grande concentration d'épinoches à trois épines et à neuf épines ainsi que quelques épinoches tachetées.

Une faune ichtyenne particulièrement riche fréquente la rivière Betsiamites et son estuaire. Mentionnons d'abord les épinoches à trois, quatre et neuf épines ainsi que l'esturgeon noir (MRNF, données internes). L'omble de fontaine, l'éperlan arc-en-ciel et l'anguille d'Amérique y sont aussi présents du printemps à l'automne (Naturam environnement, 2000). De plus, le saumon atlantique et la lamproie marine remontent la rivière pour y frayer (figure 2). Notons d'ailleurs les efforts de réhabilitation de la ressource en saumon en collaboration avec la communauté autochtone (comm. pers., G. Guertin). Enfin, la plie canadienne se concentre plus près des côtes dans l'embouchure (Pêches et Océans Canada, février 2005).

3.2.2.2 Les oiseaux

Presque tout le littoral de Colombier présente des aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) (figure 2). En effet, seul le secteur entre la baie Blanche et le Cap Colombier n'est pas reconnu ainsi (Normand, 2003). Mentionnons également que l'ensemble des côtes du territoire de Colombier fait partie de l'aire d'hivernage du garrot d'Islande au Québec (Ressources naturelles et Faune Québec, 2006).

Secteur 1 - Baie des Plongeurs au cran à Gagnon

Étant peu accessible par voie terrestre, la baie des Plongeurs est peu fréquentée et constitue donc un site de repos, d'alimentation, de nidification et d'élevage intéressant pour la faune avienne. Au cours des différents inventaires aériens des ACOA de la Côte-Nord réalisés en 1991, 1992 et 1999 par la Société de la faune et des parcs du Québec, plusieurs espèces d'oiseaux coloniaux ont été observées, notamment quatre espèces de goélands (arctique, argenté, bourgmestre et marin), le cormoran à aigrettes et, au printemps 1999, jusqu'à 769 eiders à duvet (Brault et al.,

1998; Normand, 2003). Le grand héron a de plus été observé au cours des sorties sur le terrain du Comité ZIP en 2005.

Parmi les canards barboteurs, mentionnons l'observation régulière du canard noir. Des canards de mer et plongeurs tels que la macreuse noire, la macreuse à front blanc, l'harelde kakawi, le garrot à oeil d'or et le harle huppé peuvent aussi fréquenter la baie au cours des migrations du printemps et de l'automne. Parmi les ansérinés, la bernache cravant et la bernache du Canada ont déjà été remarquées au printemps (Brault et al., 1998; Normand, 2003).



En ce qui concerne les oiseaux de proie, lors des travaux du Comité ZIP en 2005, un couple et un juvénile de pygargue à tête blanche ont été vus dans le fond de la baie (photo 10).

Enfin, mentionnons que la majorité des espèces inventoriées au niveau de la baie des Plongeurs fréquentent également les battures aux Gibiers.

Photo 10 - *Pygargue à tête blanche dans la baie des Plongeurs*

Secteur 2 - Baie Blanche au havre Colombier

Au cours des sorties du Comité ZIP à l'été 2005 au niveau de l'estuaire de la rivière Blanche, de nombreux canards ont été aperçus vers le large, face aux deux îles situées dans l'embouchure. Une telle observation a également été signalée au niveau de l'île du Cap Colombier et des cayes rocheuses situées à proximité (photo 11) (comm. pers., A. Dekoninck). Cette île accueille d'ailleurs une colonie d'eiders à duvet (Groupe conjoint de travail sur la gestion de l'eider à duvet, 2004).



Photo 11 - *Extrémité sud de l'île du Cap Colombier et cayes rocheuses vers le large*

Lors des inventaires aériens effectués dans le cadre de la détermination des ACOA, 15 espèces d'oiseaux ont été recensées dans le secteur allant de la baie Blanche à l'anse du Colombier. Parmi ces dernières, les mieux représentées étaient le goéland argenté, la macreuse noire et l'eider à duvet. Quoique présents en nombres moins importants, des canards noirs et des hareldes kakawis ont pu être recensés à chacun des inventaires de 1991, 1992 et 1999 (Brault et al., 1998; Normand, 2003). De leur côté, la macreuse à front blanc, le harle huppé et le cormoran à aigrettes ont été observés à quelques reprises. Mentionnons aussi l'identification de canards colverts, macreuses brunes, garrots à œil d'or, goélands à bec cerclé, goélands marins, grands hérons et grands chevaliers. L'observation du bihoreau gris, du balbuzard pêcheur, de la buse à queue rousse, du busard Saint-Martin et de la petite buse a de plus été signalée dans l'anse du Colombier, entre le cap et l'île du Cap Colombier (comm. pers., G. Guertin).

Secteur 3 - Anse à Norbert à la baie des Îlets Jérémie

Le secteur de l'anse à Norbert et du milieu humide située plus à l'est permettent de faire de belles observations de la faune avienne. Au printemps et à l'automne, lors des migrations, notons la possibilité d'y voir des huarts, des canards plongeurs, des grèbes, des laridés, des grands hérons, des cormorans, des oiseaux de proie, des passereaux et même des fous de Bassan (Comité côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites, 2003). Le guillemot à miroir et quelques canards barboteurs tels que le canard noir et la sarcelle d'hiver y ont aussi déjà été inventoriés (Brault et al., 1998; Normand, 2003). Au niveau du secteur côtier et des anses situées plus à l'est jusqu'aux Îlets Jérémie, on peut aussi retrouver la majorité des espèces qui fréquentent l'anse à Norbert et ses environs. Par ailleurs, lors de sorties du Comité ZIP à l'été 2006, le busard Saint-Martin, le balbuzard pêcheur ainsi qu'un pygargue à tête blanche adulte accompagné d'un jeune y ont été aperçus.

De son côté, la baie des Îlets Jérémie est aussi l'hôte d'une faune avienne très importante, tant en nombre qu'en diversité et ce, tout au long de l'année. Ce secteur marin accueille entre autres d'importants rassemblements migratoires de macreuses et constitue une aire d'hivernage importante pour le harelde kakawi (Naturam environnement, 2000). L'eider à duvet se retrouve aussi en grand nombre dans la baie des Îlets Jérémie lors de la période d'élevage des oisillons.

Secteur 4 - Marais à Hickey à l'estuaire Betsiamites

Lors de la migration automnale, plus d'un millier d'anatidés d'au moins 10 espèces différentes fréquenteraient le marais à Hickey, dont principalement des sarcelles d'hiver, des canards pilets, des canards noirs et des bernaches du Canada (Brault et al., 1998). Le canard noir nicherait d'ailleurs dans le secteur, des individus immatures y ayant été observés. Parmi les autres espèces, mentionnons la sarcelle à ailes bleues et le fuligule à collier. De plus, le passage de grandes volées d'oies blanches a été signalé (comm. pers., S. Tremblay). Lors de visites sur le terrain réalisées en 1999, trois grands hérons et un bihoreau gris ont été observés à proximité du marais, et un pygargue à tête blanche immature a été aperçu survolant les lieux durant la même période (Naturam environnement, 2000). Enfin, la tourbière bordant le marais est un site de nidification pour le balbuzard pêcheur; un juvénile a d'ailleurs été observé au nid à l'été 1999.

Au niveau de la barre de sable ceinturant le marais, les zones boisées accueillent plusieurs passereaux. Au large de cette dernière, des milliers d'oiseaux ont déjà pu être observés en une seule visite (Naturam environnement, 2000). En effet, à partir de cet endroit, le secteur marin s'étendant vers la pointe à Michel accueille un grand nombre de macreuses et de hareldes kakawi durant les migrations. Face à la pointe à Michel, il a d'ailleurs été possible de dénombrer plus de 1 550 macreuses à front blanc à l'automne 1991 (Brault et al., 1998). Parmi les autres espèces fréquentant l'endroit, on peut noter la mouette de Bonaparte, la sterne pierregarin et l'eider à duvet (Naturam environnement, 2000). Quant à la flèche sableuse de la pointe à Michel à la pointe Bersimis, elle attire beaucoup d'oiseaux limicoles lors des migrations automnales (Naturam environnement, 2000). De plus, quelques petites zones marécageuses se sont développées entre les dunes et permettent l'observation de canards barboteurs (Comité côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites, 2003).

Enfin, l'estuaire Betsiamites constitue une halte migratoire importante et on y remarque aussi une concentration impressionnante d'oiseaux aquatiques observables à l'année. Les mouettes tridactyles, les goélands et les cormorans y sont parfois particulièrement nombreux (Naturam environnement, 2000). Lors de visites sur le terrain à l'automne 1991, on a rapporté la présence de plusieurs canards noirs, de bernaches du Canada, de garrots à œil d'or, de goélands argentés et de harles huppés (Brault et al., 1998). Mentionnons également que les falaises de la rivière abritent une colonie d'hirondelles de rivage et qu'un bon nombre de grands hérons y fréquentent les marais comme aire d'alimentation (Naturam environnement, 2000). De plus, on peut y observer différents oiseaux de proie et, à l'automne, le site serait propice à l'observation d'harfangs des neiges en migration (Comité côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites, 2003).

3.2.2.3 Les mammifères marins

L'estuaire du Saint-Laurent est reconnu internationalement comme une zone essentielle à la réalisation des activités vitales de plusieurs espèces de mammifères marins. Il constitue une importante zone d'alimentation en raison des grandes concentrations de proies qu'il présente, dont le krill et le capelan (Pêches et Océans Canada, 2004). Certaines espèces telles que le rorqual bleu, le rorqual commun, le petit rorqual, le marsouin commun et le phoque gris fréquentent le secteur de façon saisonnière afin de venir emmagasiner les réserves d'énergie qui leur sont nécessaires pour la reproduction. D'autres espèces telles que le béluga du Saint-Laurent et le phoque commun fréquentent plutôt les eaux de l'estuaire pendant toute l'année et y réalisent donc l'ensemble des activités de leur cycle vital.

Secteur 1 - Baie des Plongeurs au cran à Gagnon

Au cours des visites sur le terrain du Comité ZIP à l'été 2005, le phoque gris a été observé dans la baie des Plongeurs. Du printemps à l'automne, ce dernier fréquenterait également les battures aux Gibiers comme aire de reproduction (Pêches et Océans Canada, février 2005). De plus, le phoque commun est souvent observé dans le secteur (comm. pers., B. Lafrance).

Secteur 2 - Baie Blanche au havre Colombier

Pendant l'été, les îles de la rivière Blanche et le secteur plus à l'ouest serviraient de lieu de reproduction et d'échouerie pour le phoque commun (Pêches et Océans Canada, février 2005). Au niveau de la pointe de Cap Colombier, mentionnons la possibilité de faire de belles observations de baleines le long de la falaise et vers le large (comm. pers., G. Lévesque).

Secteur 3 - Anse à Norbert à la baie des Îlets Jérémie

Tout le long de la côte, les rorquals se retrouvent souvent au large de ce secteur. L'anse à Norbert constitue d'ailleurs un bon site d'observation où il est possible d'apercevoir des souffles presque à l'année (Comité côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites, 2003).



Photo 12 - Échouerie de phoques communs aux Îlets Jérémie

On remarque la présence du phoque commun à partir de l'extrémité est de l'anse à Norbert et ce, durant toute l'année (Pêches et Océans Canada, février 2005). Les affleurements rocheux de la baie des Îlets Jérémie constituent d'ailleurs un site privilégié d'échouerie et de reproduction pour cette espèce (photo 12 et figure 2). Le récif le plus au large est souvent fréquenté et, en juillet 1999, jusqu'à 30 phoques dont quelques immatures y ont été aperçus (Naturam environnement, 2000).

Secteur 4 - Marais à Hickey à l'estuaire Betsiamites

Les phoques communs et gris apprécient l'ensemble de ce secteur. Les battures sablonneuses de la pointe Bersimis représentent un site privilégié d'échouerie pour les phoques gris pendant l'été (Naturam environnement, 2000). De plus, de gros rassemblements de phoques du Groenland s'observent au printemps au niveau de la pointe à Michel (Comité côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites, 2003). Par ailleurs, le marsouin commun fréquenterait régulièrement l'embouchure de la rivière Betsiamites, principalement au printemps lors des migrations de capelans (Naturam environnement, 2000). La fraie du capelan attirerait aussi le petit rorqual près de la pointe à Michel (Comité côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites, 2003).

3.2.2.4 Les invertébrés

Près de la côte de tout le territoire de Colombier, une bande de concentration de la mactre de Stimpson et du buccin commun est observée (Pêches et Océans Canada, février 2005). De plus, on y note la présence annuelle du homard d'Amérique. Enfin, dans les eaux au large du littoral, le crabe des neiges et la crevette nordique se retrouvent du printemps à l'automne.

Secteur 1 - Baie des Plongeurs au cran à Gagnon

Au niveau de la baie des Plongeurs, faisant partie du secteur coquillier N-4.1.3, on trouve une importante concentration de myes communes de toutes tailles sur quasiment toute la surface de la baie (figure 2) (Comité ZIP, en préparation). On y remarque aussi de belles populations de moules bleues fixées sur les affleurements rocheux ou directement sur le substrat. Une grande concentration de petites macomes a de plus été relevée lors des sorties du Comité ZIP en 2005. Outre les mollusques, la baie des Plongeurs est fréquentée par de nombreux petits crustacés tels que des gammars et des mysis et par des vers polychètes, dont beaucoup de néréis et quelques arénicoles (Comité ZIP, en préparation). On peut aussi noter que le crabe commun et l'oursin vert sont présents à l'automne face à la baie (Pêches et Océans Canada, février 2005).

De leur côté, les battures aux Gibiers font partie du secteur coquillier N-4.2.1 et présenteraient une concentration élevée de mye commune (figure 2) (Comité ZIP, 2004). On y trouverait également un banc de moules bleues (Pêches et Océans Canada, février 2005).

Secteur 2 - Baie Blanche au havre Colombier

L'estuaire de la rivière Blanche présente une très grande richesse en invertébrés, notamment en mollusques. L'inventaire réalisé par le Comité ZIP à l'été 2005 a permis de remarquer la présence d'un important banc de myes communes regroupant aussi bien des individus juvéniles que de taille commerciale. À la limite aval du banc, l'espèce cohabite avec la moule bleue, dont la zone de concentration s'étend vers l'embouchure (photo 13). Comme autres mollusques, on rencontre une importante population de littorines et quelques petites macomes. En ce qui concerne les crustacés, les gammarus sont présents en très grand nombre sur tout le site. Notons aussi à l'embouchure, près des îles, la présence de patelles, de balanes et de petites anémones. L'observation d'un concombre de mer probablement amené par les vagues et le courant dans l'estuaire de la rivière dénoterait enfin la présence de l'espèce en zone plus profonde le long de la côte (photo 14) (Comité ZIP, en préparation).



Photo 13 - Banc de moules bleues dans l'estuaire de la rivière Blanche



Photo 14 - Concombre de mer dans la rivière Blanche

Outre le secteur coquillier de la rivière Blanche (N-4.3D), on retrouve à l'ouest celui du cran à Gagnon (N-4.2.2), qui présenterait une concentration assez élevée de mye commune, et à l'est celui de l'anse du Colombier (N-4.4.1), où la concentration de l'espèce serait faible et les individus de petite taille (figure 2) (Comité ZIP, 2004). Enfin, on note dans la baie Blanche une concentration de moules bleues (Pêches et Océans Canada, février 2005).

Secteur 3 - Anse à Norbert à la baie des Îlets Jérémie

L'anse à Norbert présente une grande diversité de mollusques. On y trouve plusieurs coquilles indiquant la présence d'oursins, de petites macomes, de moules, de clovisses, de couteaux de l'Atlantique, de littorines et de buccins communs (comm. pers., M-K. Maltais). Indiquons également la présence d'un banc de mye commune faisant partie du secteur coquillier N-4.4.2. Cependant, au niveau de la baie, la concentration n'y est pas tellement élevée et les individus y sont de petite taille (comm. pers., N. Ouellet).

Au niveau de l'anse Noire débute le secteur coquillier N-4.5.1 qui s'étend vers l'est jusqu'à la baie des Îlets Jérémie (figure 2). La mye commune y serait abondante, quoique de petite taille (comm. pers., N. Ouellet). Au niveau de l'anse Noire, une concentration de moules bleues est aussi identifiée (Pêches et Océans Canada, février 2005).



La baie des Îlets Jérémie présente une concentration très importante de gammarès et de mysis et au moins 11 espèces de mollusques. La macome balthique y est le mollusque dominant, et on observe beaucoup de littorines sur les algues fixées aux roches (Naturam environnement, 2000). Un banc de myes communes facilement accessible à marée basse est aussi présent dans la baie (photo 15).

Photo 15 - Baie des Îlets Jérémie à marée basse

Secteur 4 - Marais à Hickey à l'estuaire Betsiamites

Dans les marelles du marais à Hickey, on retrouve une grande diversité d'organismes. Entre autres, les gammarès, néréis et autres petits invertébrés aquatiques y sont présents en grand nombre. Sur la plage longeant la barre de sable, il a été possible de remarquer la présence particulière de coquilles de grande pholade rugueuse, une espèce peu souvent observée dans l'estuaire maritime (Naturam environnement, 2000). Notons que le secteur coquillier des Îlets Jérémie (N-4.5.2) s'étend le long du littoral jusqu'à la pointe à Michel (figure 2). Quant aux battures sablonneuses de l'estuaire Betsiamites, elles offrent un habitat idéal pour plusieurs espèces de mollusques endobenthiques. On y trouve un autre secteur coquillier, celui du banc des Blancs (N-5.1.1), où la concentration en mye commune ne serait cependant pas tellement élevée (Comité ZIP, 2004).

3.2.3 Reconnaissance particulière attribuée au territoire

Les aires de concentration d'oiseaux aquatiques

Une aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) « est un site constitué d'un marais, d'une plaine d'inondations dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux selon une moyenne établie par une récurrence de deux ans, d'une zone intertidale, d'un herbier aquatique ou d'une bande d'eau d'au plus un kilomètre de largeur à partir de la ligne des basses eaux, totalisant au moins 25 hectares, caractérisé par le fait qu'il est fréquenté par des oies, des bernaches ou des canards lors des périodes de nidification ou de migration et où l'on en dénombre au moins 50 par kilomètre de rivage ou 1,5 par hectare » (Ressources naturelles et Faune Québec, 2006). Sur le territoire de la municipalité de Colombier, on compte au total 12 ACOA (figure 2). Les ACOA sont des habitats fauniques reconnus par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en vertu du règlement sur les habitats fauniques de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, en vigueur depuis 1993 (Ressources naturelles et Faune Québec, 2006). Ce règlement permet de conserver plusieurs milieux qui se trouvent sur les terres publiques en ayant le pouvoir d'autoriser ou non, au préalable, une activité. On accorde aux habitats fauniques une importance particulière puisqu'une ou plusieurs espèces y accomplissent une étape essentielle de leur cycle vital. Ce statut implique que, sauf exception par autorisation du ministre, il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

Selon la classification internationale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les ACOA constituent des aires protégées de catégorie IV, soit des aires protégées de ressources naturelles gérées de façon à assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique tout en garantissant la durabilité des fonctions et des produits naturels nécessaires au bien-être de la communauté (Ministère de l'Environnement, 1999). Cela implique donc que toute activité ayant cours sur le territoire ne doit pas altérer le caractère biologique essentiel de l'aire. Entre autres, la chasse et la pêche sportives font partie des usages qui y sont permis (Ressources naturelles et Faune Québec, 2006).

L'habitat du poisson

Un habitat du poisson est « un lac, un marais, un marécage, une plaine d'inondations dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux, selon une moyenne établie par une récurrence de 2 ans, un cours d'eau, incluant le fleuve Saint-Laurent et son estuaire, (...) lesquels sont fréquentés par le poisson » (Ressources naturelles et Faune Québec, 2006). L'ensemble de la portion de l'estuaire du Saint-Laurent longeant le territoire de la municipalité de Colombier en fait donc partie. Tout comme l'ACOA, l'habitat du poisson est un habitat faunique reconnu par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en vertu du règlement sur les habitats fauniques de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (Ressources naturelles et Faune Québec, 2006).

Le statut de rivière à saumon

La rivière Betsiamites a été désignée rivière à saumon en vertu du Règlement de pêche du Québec de 1990 (Ressources naturelles et Faune Québec, 2006). Ce statut s'applique à la portion de rivière ou de ses tributaires accessible au saumon, soit jusqu'à un stade infranchissable connu. Afin de préserver la qualité de l'habitat, les bandes riveraines sont habituellement protégées sur une largeur de 60 mètres de chaque côté de la rivière en vertu de la Loi sur les forêts (Ressources naturelles et Faune Québec, 2006). Tout comme les ACOA, la rivière à saumon constitue une aire protégée de catégorie IV de l'UICN (Ministère de l'Environnement, 1999).

Les espèces en situation précaire

Quelques espèces possédant un statut de protection en raison de leur situation précaire sont observées sur le territoire de Colombier (tableau 2). Certaines d'entre elles sont protégées au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (Ressources naturelles et Faune Québec, 2006). Ainsi, on leur donne le statut vulnérable lorsque leur survie est jugée précaire, mais que leur disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. On donne plutôt le statut menacé à une espèce dont la disparition est appréhendée. Enfin, certaines espèces présentes sur le territoire littoral de Colombier sont également protégées au Canada en vertu de la Loi sur les espèces en péril (Environnement Canada, 2006).

Le projet de Zone de protection marine

Les eaux de la rive nord du Saint-Laurent de Baie Saint-Paul à Betsiamites sont incluses dans le projet de Zone de protection marine (ZPM) de l'Estuaire, désignée selon la Loi sur les océans.

En effet, en raison de l'importance de cette portion du Saint-Laurent pour les mammifères marins, le projet a été proposé par Pêches et Océans Canada afin d'assurer, dans l'estuaire du Saint-Laurent, la conservation et la protection à long terme des mammifères marins qui y vivent toute l'année ou y transitent, de leurs habitats et de leurs ressources alimentaires (Pêches et Océans Canada, 2004). À l'est du territoire d'étude se trouve également un autre projet de ZPM qui ceinture la péninsule Manicouagan.

Tableau 2 - Espèces en situation précaire sur le territoire de Colombier

Espèce	Nom latin	Statut au Québec	Statut au Canada
Poissons			
Esturgeon noir	<i>Acipenser oxyrinchus</i>	SDMV	
Oiseaux			
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus anatum</i>	Vulnérable	Menacé
Garrot d'Islande	<i>Bucephala islandica</i>	SDMV	Préoccupante
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Vulnérable	
Mammifères marins			
Béluga du Saint-Laurent	<i>Delphimapterus leucas</i>	Menacé	Menacé
Rorqual bleu	<i>Balaenoptera musculus</i>	SDMV	En voie de disparition
Rorqual commun	<i>Balaenoptera physalus</i>	SDMV	Préoccupante

* SDMV : Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

4. DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

4.1 LA TENURE DES TERRES

Le littoral de Colombier présente certaines portions de terres publiques. Ces dernières sont sous l'autorité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec et sont incluses dans l'entente de délégation de la gestion et de la mise en valeur du territoire public intra municipal (TPI) entre le MRNF et la MRC de la Haute-Côte-Nord. Tout développement ou projet d'aménagement sur terre publique doit donc au préalable être autorisé par la MRC.

Secteur 1 - Baie des Plongeurs au cran à Gagnon

L'ensemble des berges de la baie des Plongeurs et des battures aux Gibiers sont de tenure publique et le territoire n'y est pas divisé. En remontant vers la route 138, les lots sont divisés et sont publics en majorité (figure 3).

Secteur 2 - Baie Blanche au havre Colombier

Le secteur de la rivière Blanche est presque entièrement de tenure privée. Seuls quelques lots ainsi que les îles sont de tenure publique, sous l'autorité du ministère des Ressources naturelles



et de la Faune (MRNF) (figure 3). Au niveau de l'anse du Colombier et du havre Colombier, plusieurs propriétaires fonciers occupent des chalets ou des résidences privées (photo 16). Quant à la pointe du Cap Colombier, elle est de tenure publique (figure 3).

Photo 16 - Maisons et chalets dans l'anse du Colombier

Secteur 3 - Anse à Norbert à la baie des Îlets Jérémie

Le territoire de l'anse à Norbert aux Îlets Jérémie présente une alternance de lots de tenure publique et de lots de tenure privée (figure 3). On y retrouve quelques résidences privées sur le littoral et, bien que certaines soient isolées, la plupart sont regroupées au niveau des anses du secteur.

Secteur 4 - Marais à Hickey à l'estuaire Betsiamites

Mis à part le pourtour du marais à Hickey qui présente une alternance de lots publics et privés, l'ensemble des terres de ce secteur sont de tenure privée (figure 3). Au niveau de la pointe à Michel et de l'estuaire Betsiamites, les terres appartiennent en majeure partie à un seul propriétaire. Mentionnons cependant que le long de la route menant à la pointe Bersimis, on retrouve quelques chalets et résidences privées et, sur la pointe, différents propriétaires possèdent également de petits lots utilisés pour le camping.

4.2 LE ZONAGE MUNICIPAL

Étant donné la richesse du littoral de Colombier, l'ensemble du milieu marin a reçu une affectation de conservation (33-CN) de la part de la municipalité (figure 3).

Secteur 1 - Baie des Plongeurs au cran à Gagnon

La municipalité de Colombier a donné une affectation récréo-forestière (71-RF) aux terres comprises entre la baie des Plongeurs et la baie Blanche (figure 3). Notons cependant que seuls les usages « récréation intensive » et « récréation extensive » y sont autorisés (tableau 3).

Secteur 2 - Baie Blanche au havre Colombier

Le territoire en rive ouest de la rivière Blanche est sous affectation récréo-forestière (40-RF) et l'exploitation forestière y est permises (tableau 3). Les terres situées en rive est ont également reçu ce type d'affectation (38-RF), cependant les usages autorisés y sont plus nombreux.

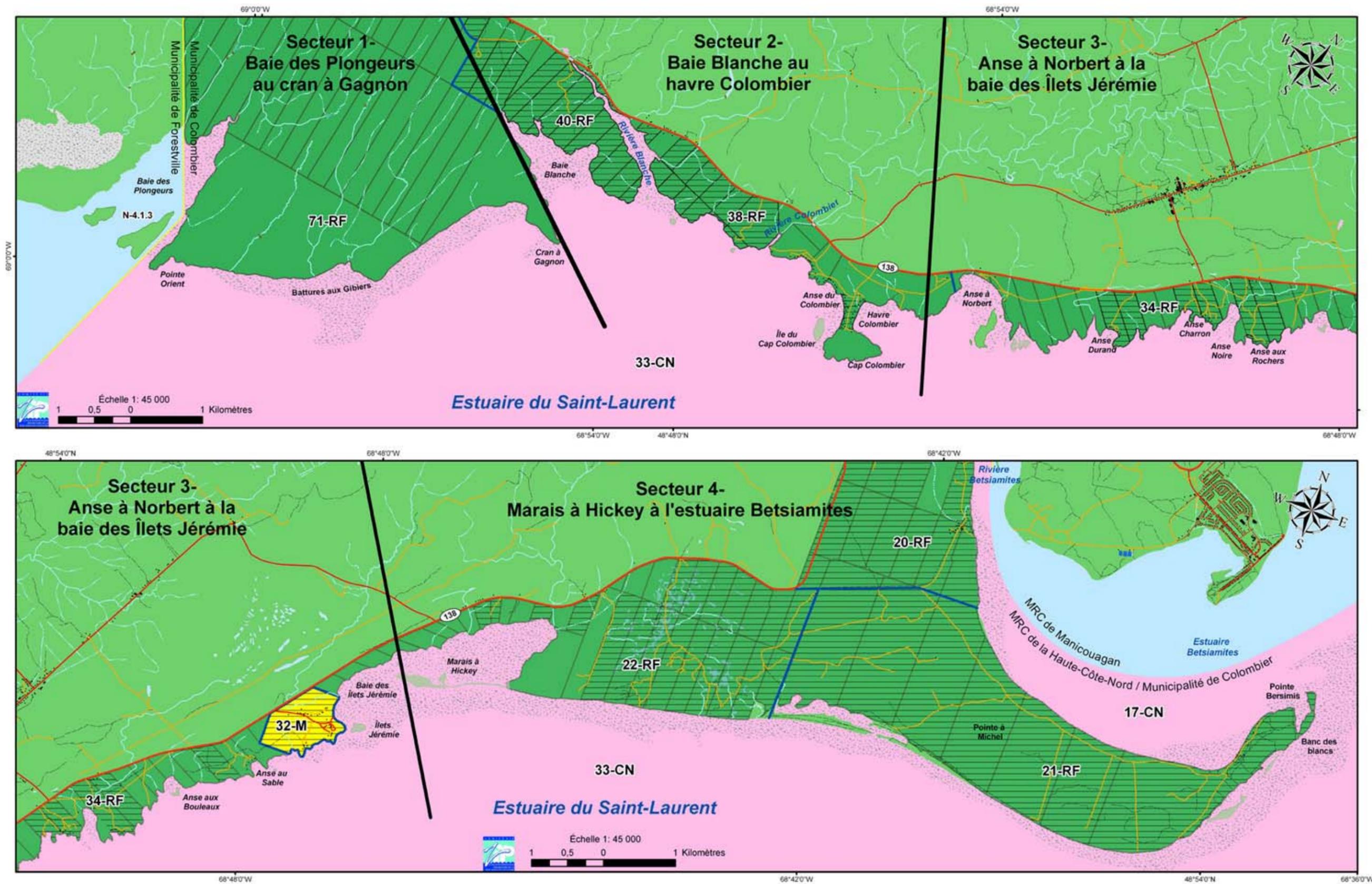


Figure 3 : Tenure des terres et zonage municipal du littoral de Colombie

Légende	
▪	Bâtiment
—	Pont
—	Limite administrative
—	Limite secteurs à l'étude
—	Cours d'eau intermittent
—	Cours d'eau
—	Chemin carrossable non pavé
—	Chemin non carrossable
—	Route régionale pavée
—	Limite de lots
▬▬▬	Lots privés
□	Lots publics
—	Limite de zonage
■	Récréoforestier
■	Conservation
■	Mixte

Cette carte intègre des informations géographiques de sources gouvernementales. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Données originales utilisées	Années
Base de données topographiques du Québec (BDTQ) à l'échelle de 1/20 000 Système sur les découpages administratifs (SDA) à l'échelle de 1/20 000	1997-2004

Source des données utilisées
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec

Tableau 3 - Grille des usages autorisés à l'intérieur des zones d'affectation du littoral de Colombier

Identification de la zone		17	20	21	22	32	33	34	38	40	71
		CN	RF	RF	RF	M	CN	RF	RF	RF	RF
USAGE AUTORISÉ											
Groupe habitation (H)	Unifamiliale		•		•	•		•	•	•	
	Bifamiliale		•			•					
	Maison mobile et unimodulaire								•		
	Résidence secondaire		•	•		•	•	•	•		
Groupe commerce (C)	Mixte					•					
Groupe communautaire (P)	Institutionnel et administratif					•		•	•	•	
	Récréation	•	•	•	•	•		•	•	•	
	Service public		•	•	•	•		•	•	•	
Groupe agricole (A)	Agriculture avec élevage		•	•							
	Agriculture sans élevage		•	•							
Groupe récréo-forestier (RF)	Récréation intensive		•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Récréation extensive	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Exploitation forestière		•	•	•					•	
	Conservation intégrale	•					•				

Tiré de Rousseau Babin et associés, 1993

Secteur 3 - Anse à Norbert à la baie des Îlets Jérémie

La majorité de la portion terrestre de ce secteur a reçu une affectation récréo-forestière (34-RF) de la municipalité de Colombier (figure 3). Rappelons que la baie des Îlets Jérémie et le milieu marin adjacent sont plutôt sous affectation de conservation (33-CN). Notons aussi la présence d'une zone mixte (32-M) à l'ouest de la baie. Cette dernière est la seule de tout le littoral de Colombier où des usages commerciaux sont autorisés (tableau 3).

Secteur 4 - Marais à Hickey à l'estuaire Betsiamites

Le marais à Hickey et la barre de sable situés au sud font partie de la zone de conservation 33-CN définie par la municipalité de Colombier (figure 3). L'affectation du milieu terrestre entourant le marais et s'étendant vers l'est est plutôt récréo-forestière (22-RF). Au niveau des pointes à Michel et Bersimis et de l'ensemble du secteur terrestre en rive ouest de l'estuaire Betsiamites, l'affectation est également récréo-forestière (20-RF et 21-RF). Mentionnons que ces deux zones sont les seules où les usages du « groupe agricole » soient permis (tableau 3). Enfin, la municipalité de Colombier a reconnu l'intérêt écologique de la rivière Betsiamites et du secteur marin adjacent en leur accordant une affectation de conservation (17-CN) (figure 3).

4.3 L'ACCESSIBILITÉ AU LITTORAL, LES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL EXISTANTS ET L'UTILISATION DU TERRITOIRE

Le cœur du village de Colombier où la majorité des services sont offerts se situe en retrait de la route 138, au nord de cette dernière (figure 3). Du côté du littoral, sur l'ensemble du territoire, il y a près de huit kilomètres de routes, de rues et de sentiers qui permettent d'apercevoir l'estuaire du Saint-Laurent. Notons également que sur un total d'environ 30 kilomètres de plages présents, moins d'un kilomètre est accessible par un chemin ou un sentier (Comité ZIP, 2003-a). Les autres sections de plage sont accessibles soit à marée basse seulement, soit en kayak ou autre embarcation ou encore elles se situent face à des propriétés privées. Mentionnons que le littoral de Colombier fait partie de la Route bleue des baleines, soit la section nord-côtière du Sentier maritime du Saint-Laurent, une voie navigable non balisée conçue pour les petites embarcations telles que le kayak de mer qui comprend un réseau de mises à l'eau, d'abris sécuritaires, d'aires de repos, de services d'hébergement et d'alimentation et de campings rustiques et commerciaux (Comité ZIP, 2005). À Colombier, sept sites ont jusqu'à maintenant été retenus et sont indiqués sur les cartes de la Route bleue que peuvent se procurer les utilisateurs (figure 2).

Secteur 1 - Baie des Plongeurs au cran à Gagnon

Ce secteur du littoral est difficilement accessible au public par voie terrestre. En effet, aucun sentier aménagé partant de la route 138 n'existe pour s'y rendre. Le littoral de la baie des Plongeurs au cran à Gagnon étant isolé, il n'existe aucun aménagement destiné à l'accueil du public mis à part un site de camping rustique au niveau de la pointe Orient (figure 2). Ce dernier, aménagé dans le cadre du projet de la Route bleue des baleines, comprend deux plates-formes de tente et une toilette sèche. L'accès par la mer nécessite cependant des conditions météorologiques favorables car la navigation dans ce secteur peut être dangereuse.

Secteur 2 - Baie Blanche au havre Colombier

Au niveau de la rivière Blanche, un court chemin de terre permet de se rendre en véhicule à une mise à l'eau où il est possible de descendre de petites embarcations à marée haute seulement (photo 17 et figure 2). Cet accès n'est cependant pas indiqué à partir de la route 138.



Photo 17 - Mise à l'eau de la rivière Blanche

Sur le Cap Colombier, on trouve un sentier pédestre non aménagé mais bien connu des résidents (photo 18). Au bout du chemin de terre menant au cap et au sentier à partir de la route 138, on trouve un espace pouvant servir de stationnement, cependant aucune indication ne permet aux visiteurs de l'extérieur de connaître l'endroit et de s'y rendre. À son extrémité, le sentier offre une superbe vue sur le Saint-Laurent. Une plate-forme d'hélicoptère appartenant à la Garde côtière de Pêches et Océans Canada y a été aménagée (photo 19 et figure 2).

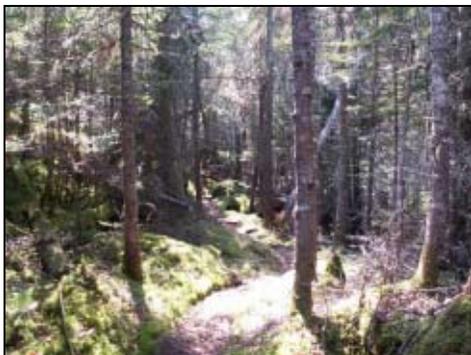


Photo 18 - *Sentier pédestre du Cap Colombier*



Photo 19 - *Plate-forme d'hélicoptère sur le Cap Colombier*

Enfin, à l'est du Cap Colombier, il existe un chemin menant au havre Colombier. Bien qu'une rampe de mise à l'eau y ait déjà été aménagée afin de faciliter l'accès au site pour les plaisanciers, cette dernière fut dévastée par une tempête (photo 20).



Mentionnons qu'il est possible pour les voiliers de se rendre au havre par la mer et de s'y arrêter. L'endroit est d'ailleurs réputé pour l'ancrage des voiliers de plaisance (Tremblay, 2006). Comme il y a peu de ports à proximité, il permet aux plaisanciers de s'y réfugier en cas de mauvais temps.

Photo 20 - *Site de l'ancienne mise à l'eau du havre Colombier*

Secteur 3 - Anse à Norbert à la baie des Îlets Jérémie

L'anse à Norbert présente, le long de la 138, une halte destinée à l'accueil des touristes (photo 21 et figure 2). L'accès y est facile et bien indiqué à partir de la route. On y trouve une aire de stationnement, des tables de pique-nique et un bloc sanitaire. L'endroit offre d'ailleurs une très belle vue sur l'estuaire du Saint-Laurent.

Photo 21 - *Halte routière de l'anse à Norbert*



Par ailleurs, la plage de l'anse à Norbert étant facilement accessible à partir de la halte routière, elle attire parfois des rassemblements assez importants de vacanciers (photo 22). En rive est, sur un plateau, on note aussi un emplacement pouvant servir de camping rustique (figure 2). Dans le cadre du projet de la Route bleue des baleines, un support à kayaks ainsi qu'une toilette sèche y ont été aménagés afin d'accueillir les utilisateurs. Apparemment, ce site aurait déjà accueilli un restaurant et de gros rassemblements de vacanciers (comm. pers., N. Ouellet).

Entre l'anse à Norbert et les Îlets Jérémie, quelques chemins mènent à différentes anses. Cependant, il s'agit principalement d'accès à des résidences privées. Au niveau de l'anse au Sable, on trouve un gîte appelé Gîte Anse-au-Sable destiné à l'accueil des touristes (photo 23).



Photo 22 - Plage de l'Anse à Norbert



Photo 23 - Gîte de l'anse au Sable

De son côté, le site des Îlets Jérémie est accessible aux véhicules à partir de la route 138 par un chemin d'une longueur d'environ un kilomètre. Par la suite, un petit sentier permet d'accéder à la baie où il est possible de parcourir la plage à pied à marée basse. En général, la baie des Îlets Jérémie est peu fréquentée, à l'exception du plateau situé à l'ouest de la baie qui constitue un lieu historique et de pèlerinage particulier pour les nord-côtiers dont les membres de la communauté Innu de Pessamit. Ces derniers viennent y effectuer leur neuvaine annuelle dédiée à la Sainte-Anne et utilisent alors un camping rustique situé à proximité, le site ayant déjà été l'emplacement traditionnel du village de la communauté autochtone régionale avant l'établissement des réserves (Naturam environnement, 2000). Ce site accueille d'ailleurs chaque année de nombreux touristes et certains services d'accueil y sont offerts de juin à août, dont des toilettes et quelques tables de pique-nique. De plus, on y retrouve la reconstitution d'une petite chapelle (photo 24 et figure 2). Mentionnons enfin que ce site patrimonial est revendiqué comme Innu Assi par la communauté Innu de Pessamit.



Pendant la période estivale, un étudiant est embauché afin de faire visiter le secteur (comm. pers., S. Tremblay). Enfin, notons que l'accès au site par embarcation est très peu recommandé en raison des nombreux récifs disséminés un peu partout dans la baie.

Photo 24 - Petite chapelle des Îlets Jérémie, site revendiqué comme Innu Assi

Secteur 4 - Marais à Hickey à l'estuaire Betsiamites

Le marais à Hickey est difficilement accessible au public. Bien qu'un sentier longeant l'est du marais permette d'accéder facilement en VTT ou à pied à la barre de sable, l'entrée de ce dernier se situe sur une terre privée. Un autre sentier situé sur les terres du domaine public donne accès

à partir de la route 138 au plateau situé au nord du marais. La pente forte du talus rend difficile l'accès au marais, cependant la vue sur le site y est magnifique (photo 25).



Photo 25 - Vue sur le marais à Hickey à

partir du talus situé au nord

Le secteur de la pointe à Michel et de l'estuaire de la rivière Betsiamites étant surtout de tenure privée, il n'y existe aucun équipement d'accueil public. La rampe de mise à l'eau publique la plus près est située au quai de Ragueneau, à plus d'une vingtaine de kilomètres à l'est. Les résidents du secteur accèdent au site par un chemin gravelé menant à la rive sud de l'estuaire. Il est ensuite possible de se rendre jusqu'à la pointe Bersimis par un étroit chemin de terre battu et le reste du trajet jusqu'à l'extrémité de la pointe doit se faire à pied. Notons qu'un projet d'arboretum, soit un parc avec différentes espèces d'arbres et d'arbustes, est en développement à l'extrémité est du territoire, près de la route 138 (comm. pers., S. Tremblay).

4.4 LES ACTIVITÉS DE CHASSE, DE PÊCHE ET DE CUEILLETTE

Les activités de chasse et de pêche sont pratiquées presque partout sur le littoral de Colombier. Quant à la cueillette de mollusques, elle dépend de l'ouverture ou non des bancs coquilliers et de la concentration de la ressource dans chacun d'eux. En effet, sur l'ensemble des secteurs coquilliers recensés sur le territoire de Colombier, la cueillette n'est approuvée que dans quatre secteurs (Comité ZIP, 2004). Notons plus au large, vis-à-vis toute la côte, des concentrations de buccins communs et de mactres de Stimpson exploitées commercialement (Pêches et Océans Canada, février 2005).

Secteur 1 - Baie des Plongeurs au cran à Gagnon

Le banc coquillier de la baie des Plongeurs est ouvert à la cueillette locale et commerciale (Comité ZIP, 2004). Quoique cette baie soit généralement peu fréquentée, la population locale utiliserait aussi le site pour la pêche, notamment à l'omble de fontaine (comm. pers., N. Ouellet). Au niveau des battures aux Gibiers, on peut noter des activités de chasse au phoque et à la sauvagine. La cueillette récréative et commerciale est également approuvée dans le secteur coquillier des battures aux Gibiers.

Secteur 2 - Baie Blanche au havre Colombier

La ressource coquillière du banc N-4.2.2 peut être exploitée de façon conditionnelle, le secteur étant fermé de juin à septembre dû à la présence de fortes colonies d'oiseaux aquatiques et d'une échouerie de phoque commun et gris. De son côté, le banc coquillier de la rivière Blanche est fermé à la cueillette dû à une contamination provenant de la présence de résidences munies de

puisards dans le bassin versant de la rivière (Comité ZIP, 2004). Les utilisateurs de la zone sont donc principalement les pêcheurs et surtout, à l'automne, les chasseurs de sauvagine. Plus au large, au printemps, on remarque l'exploitation de la concentration de hareng à partir de la rivière Blanche vers l'est.

Quant au secteur coquillier de l'anse du Colombier, la cueillette est approuvée, mais elle n'en vaut apparemment plus la peine, la mye y étant très petite (comm. pers., N. Ouellet). Certains usagers y cueillent aussi la moule bleue pour leur consommation personnelle (comm. pers., G. Guertin).

Secteur 3 - Anse à Norbert à la baie des Îlets Jérémie

La concentration de hareng exploitée au printemps s'étendrait au large de ce secteur jusqu'en face de l'anse Noire. Au niveau du banc coquillier de l'anse à Norbert, la cueillette est approuvée, mais la concentration de la ressource y est moyenne et les individus y sont de petite taille. On remarque tout de même souvent la présence de cueilleurs parcourant le site en VTT. Quant au banc de mye de l'anse Noire, lui aussi ouvert à la cueillette, il présente aussi des individus de petite taille, mais la concentration y est grande (comm. pers., N. Ouellet). Concernant le secteur des Îlets Jérémie, la présence de colonies d'oiseaux et d'une échouerie de phoques en plus de résidences munies d'un puisard localisées à proximité sont les causes avancées pour expliquer la fermeture périodique du banc.

Secteur 4 - Marais à Hickey à l'estuaire Betsiamites

Lors de la saison de chasse, le marais à Hickey est utilisé par quelques chasseurs à la sauvagine. On y dénombre environ, chaque année, la présence d'un peu plus d'une dizaine de caches (Naturam environnement, 2000). En dehors de cette période, le marais est peu fréquenté. Quant à la barre de sable, quelques résidents y pratiquent la cueillette artisanale de la mye au printemps.

Dans le secteur de la pointe à Michel, la fraie du capelan attire au printemps quelques utilisateurs sur la plage. Quant à l'estuaire Betsiamites, la chasse à la sauvagine y est populaire. De plus, des activités de pêche sportive sont pratiquées sur la rivière. La concentration d'éperlan arc-en-ciel y est ainsi exploitée et l'espèce fait l'objet de pêche blanche pendant l'hiver (Naturam environnement, 2000). La pêche traditionnelle au saumon atlantique est aussi pratiquée, mais l'activité est strictement réservée aux autochtones. Mentionnons que la plie canadienne peut être pêchée, mais seulement lors des périodes d'ouverture de la pêche au poisson de fond, ces dernières étant variables d'une année à l'autre (Pêches et Océans Canada, février 2005).

Enfin, la fermeture du secteur coquillier du banc des Blancs est attribuable à la présence de l'émissaire des eaux usées traitées de la réserve de Pessamit. Les colonies d'oiseaux aquatiques et la présence d'une importante échouerie de phoques gris peuvent également représenter une source significative de contamination.

5. PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES HABITATS

5.1 PROBLÉMATIQUE

5.1.1 Secteur 1 - Baie des Plongeurs au cran à Gagnon

Habitat d'intérêt

La baie des Plongeurs a été identifiée comme un habitat d'intérêt par les participants lors des ateliers sur les habitats littoraux tenus en Haute Côte-Nord à l'automne 2004 (Comité ZIP, 2005). Quoique l'intégrité naturelle du site ne semble pas menacée à court terme du fait de son éloignement par rapport aux infrastructures humaines et de son accessibilité réduite, aucun outil ne permet d'assurer la protection de ce milieu et d'encadrer la pratique des activités humaines.

Information et sensibilisation

Au niveau des battures aux Gibiers, la présence du phoque commun et du phoque gris a déjà été identifiée. La population de phoque commun de l'estuaire du Saint-Laurent étant considérée fragile, toute chasse envers cette espèce y est interdite. Cependant, lors de la chasse au phoque gris, des chasseurs ne feraient pas la distinction entre les deux espèces et chasseraient également le phoque commun. Par ailleurs, lors des ateliers sur les habitats littoraux de l'automne 2004, il a été rappelé que « les impacts de l'activité humaine sur les habitats littoraux est principalement le fait du comportement de la population locale dont une proportion importante n'est pas informée qu'il y ait des habitats fragiles à proximité d'eux » (Comité ZIP, 2005). Un manque d'information et de sensibilisation des usagers du secteur est donc identifié.

5.1.2 Secteur 2 - Baie Blanche au havre Colombier

Habitat d'intérêt

Tout comme la baie des Plongeurs, l'estuaire de la rivière Blanche a été identifié comme un habitat d'intérêt par les participants lors des ateliers sur les habitats littoraux tenus en Haute Côte-Nord à l'automne 2004 (Comité ZIP, 2005). La principale source de perturbation qui affecte cet estuaire est la présence de résidences munies de puisards en aval de la rivière et sur son bassin versant. La contamination des eaux engendrée par cette situation a d'ailleurs mené à la fermeture du banc coquillier. Sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Colombier, on estime que seulement 10 % des résidences sont raccordées à un réseau de collecte des eaux usées. Parmi les installations septiques individuelles, environ 22 % seulement seraient conformes. La configuration de la municipalité ne permet toutefois pas d'envisager une solution collective au traitement des eaux et le contexte social rend difficile la mise au niveau des installations individuelles (Comité ZIP, 2004). Au niveau de la rivière Blanche, notons également l'observation de déchets sur la rive est, ce qui dénote l'utilisation d'un petit dépotoir clandestin (Comité ZIP, en préparation).

Zonage municipal

Le secteur du Cap Colombier en est un de villégiature. On y retrouve surtout des résidences d'été, mais de plus en plus de résidents permanents viennent s'y installer. L'extrémité du cap présente une forêt n'ayant jamais été coupée, mais elle fait partie de la zone d'affectation 38-RF qui permet certains usages des groupes habitation et communautaire (tableau 2). Ainsi, le zonage municipal ne tient pas ce secteur d'intérêt public à l'abri d'un éventuel développement.

Potentiel récréo-éducatif sous-exploité

L'extrémité du Cap Colombier offre une vue magnifique sur l'estuaire du Saint-Laurent et les visiteurs du site ont de grandes chances d'apercevoir des mammifères marins. Le sentier d'accès n'est cependant pas indiqué et n'est pas entretenu. Par ailleurs, pour une personne non habituée, il peut être difficile de s'y retrouver. À l'extrémité du cap se trouve une plate-forme d'hélicoptère appartenant à la Garde côtière. L'endroit fait déjà l'objet d'une certaine fréquentation des randonneurs, mais aucun aménagement n'est présent pour rendre l'endroit sécuritaire. Enfin, aucune information n'est disponible sur place pour permettre aux visiteurs d'apprécier au maximum leurs observations et pour les sensibiliser à la situation des espèces de mammifères marins en péril.

Accès non structuré à la plage

L'anse du Colombier présente les plus belles plages du secteurs et est donc assez fréquentée en saison estivale. Cependant, aucun accès public n'y est identifié afin que les visiteurs puissent y accéder de façon structurée. D'ailleurs, différents propriétaires riverains ont déjà signalé le passage de vacanciers sur leur propriété.

5.1.3 Secteur 3 - Anse à Norbert à la baie des Îlets Jérémie

Accès au littoral

En parcourant la route 138 sur le territoire de Colombier, il n'existe que très peu d'accès ou de contacts avec le fleuve, exception faite de brèves percées visuelles localisées. Dû à l'intérêt qu'il offre aux visiteurs, le littoral de l'anse à Norbert aux Îlets Jérémie fait déjà l'objet d'une certaine fréquentation, principalement par des citoyens qui habitent l'intérieur des terres et qui cherchent un contact avec le milieu marin. Cependant, tel que mentionné plus haut, les accès au littoral de Colombier sont rares et, mis à part ceux menant à des propriétés privées, ils ne sont pas structurés. Plusieurs propriétaires privés du secteur ont d'ailleurs déjà noté à la municipalité le passage de plusieurs randonneurs et utilisateurs de VTT sur leur propriété (comm. pers., S. Tremblay).

Au niveau de l'anse à Norbert, le secteur identifié qui offre le plus d'intérêt pour la pratique d'activités telles que l'ornithologie et l'observation générale du milieu marin est difficilement accessible. En effet, quoiqu'il soit possible d'emprunter un sentier longeant la baie à partir du plateau situé à l'est de cette dernière, les meilleurs sites d'observation sont situés plus loin le long du littoral rocheux (Comité côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites, 2003). Pour les

atteindre, il faut le faire à marée basse et parcourir le littoral sur une bonne distance tout en étant bien chaussé de bottes imperméables, car certains endroits à traverser sont humides et vaseux. De plus, les roches sont souvent glissantes, ce qui rend non sécuritaire la randonnée à même le littoral rocheux.

Potentiel récréo-éducatif sous-exploité

L'anse à Norbert et les Îlets Jérémie sont les deux sites les plus fréquentés du littoral de Colombier par les touristes. Pour les visiteurs intéressés à mieux connaître et apprécier les multiples richesses naturelles qu'offrent ces habitats, il n'existe aucun outil éducatif à leur disposition. Pourtant, le potentiel ornithologique de l'anse à Norbert et celui d'interprétation du milieu marin des Îlets Jérémie sont depuis longtemps reconnus.

Équipement d'accueil

Si l'anse à Norbert est bien équipée pour accueillir les usagers, tel n'est pas le cas pour le site des Îlets Jérémie. En effet, le secteur n'est que faiblement pourvu en infrastructures d'accueil pour les visiteurs qui seraient intéressés à s'y arrêter afin de connaître ou observer les habitats marins du secteur. L'accessibilité y est facile, mais aucun espace de stationnement n'y est clairement identifié, les gens se stationnent donc souvent le long de la rue. De plus, le site donnant accès aux tables de pique-nique et aux toilettes n'est ouvert que de juin à août.

5.1.4 Secteur 4 - Marais à Hickey à l'estuaire Betsiamites

Pollution et dégradation du paysage

Le talus situé au nord du marais à Hickey est utilisé comme dépotoir clandestin. En effet, le sentier d'accès public permet aux véhicules de se rendre jusqu'au talus et certains utilisateurs en profitent pour y déverser leurs déchets. Notons que le site a déjà été nettoyé lors d'une campagne réalisée en 2002, mais il a été réutilisé depuis (Comité ZIP, 2003-b). La vue sur le marais à partir de ce site est splendide, cependant la présence de déchets dégrade le paysage et pollue les lieux.

Milieu fragile et érosion

En plus d'être sujette à une certaine érosion naturelle de ses berges, la barre de sable de l'ensemble du secteur subit un piétinement important de la végétation. Les espèces en place résistent difficilement à la circulation répétée des véhicules tout terrain, ce qui conduit à la dégradation du couvert végétal et à une augmentation de la problématique d'érosion. En effet, on y observe déjà une forte diminution d'espèces telles que l'élyme des sables et la gesse maritime (comm. pers., S. Tremblay). À plus ou moins long terme, on peut aussi appréhender la disparition des espèces les plus sensibles.

Les utilisateurs principaux sont les campeurs et les résidents du secteur. Ces derniers se rendent sur la plage et les dunes pour s'amuser, et l'installation d'une barrière limitant l'accès à la barre de sable par un propriétaire privé n'aurait pas permis de dissuader les usagers d'y circuler. On

note donc ici encore que les impacts sur l'habitat sont principalement le fait du manque d'information et de sensibilisation de la population locale quant aux milieux fragiles qui les entourent. Enfin, malgré la grande richesse et la fragilité du secteur des Îlets Jérémie à l'estuaire Betsiamites et l'intérêt manifesté par différents organismes et usagers quant à sa conservation, aucun organisme local ou régional n'a encore tenté de mettre de l'avant un tel projet.

5.2 RECOMMANDATIONS D' ACTIONS

Le tableau 4 présente un résumé des actions proposées afin de répondre aux problématiques identifiées dans chacun des secteurs ainsi qu'aux objectifs visés au départ par la réalisation du projet de plan de protection et de mise en valeur du littoral de Colombier. À noter que les propositions ont été élaborées à la lumière des connaissances actuelles et que le tout est sujet à changement selon les nouvelles contraintes et/ou opportunités qui pourront se présenter.

5.2.1 Secteur 1 - Baie des Plongeurs au cran à Gagnon

Identification d'avenues de protection et/ou de mise en valeur

Suite à l'identification de la baie des Plongeurs en tant qu'habitat d'intérêt lors des ateliers sur les habitats littoraux tenus en Haute Côte-Nord à l'automne 2004, cette dernière fut caractérisée à l'été 2005. Depuis, un projet de formation des intervenants sur la protection et la mise en valeur du littoral a été mis de l'avant. Les intervenants en question seront donc appelés à définir des orientations pour la baie des Plongeurs. À cet effet, il serait pertinent que des membres du comité de travail ayant mené à la réalisation de ce plan participent aux activités de concertation afin d'assurer un lien entre les deux initiatives. Entre autres, il pourra être recommandé de trouver des moyens afin de veiller à ce que les activités humaines, quoique peu développées jusqu'à maintenant, n'engendrent pas d'impacts négatifs sur l'habitat si elles s'intensifiaient.

Sensibilisation des usagers

Au niveau des battures aux Gibiers, afin de diminuer l'impact de l'activité de chasse au phoque gris sur le phoque commun, il serait important de bien informer les usagers et de les sensibiliser à la situation de l'espèce. À cette fin, et tel que mentionné par les participants lors des ateliers sur les habitats littoraux de 2004, les membres du comité de travail croient que « la mise en valeur peut être une mesure de protection de l'habitat très efficace si certaines règles de base sont respectées » (Comité ZIP, 2005). En amenant une certaine fréquentation du site de façon structurée et en faisant connaître les particularités naturelles des battures aux Gibiers, les usagers actuels pourront poursuivre la pratique de leurs activités durables traditionnelles tout en réduisant l'impact qu'ils peuvent avoir sur le milieu. Il est donc proposé de développer un sentier pédestre dans les montagnes du secteur. Ce dernier mènerait à quelques points d'observation sur l'estuaire du Saint-Laurent où un concept d'interprétation pourrait permettre d'en apprendre davantage sur l'importance des battures en tant qu'habitat littoral, sur la façon de bien distinguer les différentes espèces de phoques et sur les règles en vigueur quant aux activités de chasse. Les prochaines étapes à franchir seront donc de réunir des résidents du secteur, des usagers du littoral et des

Tableau 4 - Problématiques et recommandations d'actions pour la protection et de mise en valeur du littoral de Colombier

PROBLÉMATIQUE	ACTION PROPOSÉE	DÉTAILS	OBJECTIF	PRIORITÉ*			INTERVENANTS CIBLÉS	BAILLEURS DE FONDS POTENTIELS
				1	2	3		
Secteur 1 - Baie des Plongeurs au cran à Gagnon								
Habitat d'intérêt (baie des Plongeurs)	Identifier des avenues de protection et/ou de mise en valeur	- offrir une formation sur la protection et la mise en valeur - inviter les membres du comité de travail à participer à une table de concertation	O1, O2 et O3	En cours			- municipalité et MRC - citoyens et usagers - organismes (MPO, ZIP, Comité côtier, etc.)	- PIC - FFQ
Impact des usagers sur une espèce en situation précaire (phoque commun) au niveau des battures aux Gibiers	Informé et sensibiliser les usagers sur la situation du phoque commun	- aménager un sentier avec points d'observation - développer un concept d'interprétation (battures, phoques, réglementation)	O2 et O3		√		- chasseurs et citoyens - ROMM - municipalité et MRC - Comité de développement économique et touristique	Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier
Secteur 2 - Baie Blanche au havre Colombier								
Habitat d'intérêt (estuaire de la rivière Blanche)	Identifier des avenues de protection et/ou de mise en valeur	- offrir formation sur la protection et la mise en valeur - inviter les membres du comité de travail à participer à une table de concertation	O1, O2 et O3	En cours			- municipalité et MRC - citoyens et usagers - organismes (MPO, ZIP, Comité côtier, etc.)	- PIC - FFQ
Zonage municipal du Cap Colombier	Créer une nouvelle zone de conservation	---	O1	√			- municipalité	---
Potentiel récréo-éducatif sous-exploité au niveau du Cap Colombier	Aménager un site pour l'observation et l'interprétation des mammifères marins	- sécuriser la plate-forme ou aménager un nouveau site d'observation - identifier le sentier et aménager les sections difficiles - concevoir un panneau d'interprétation sur les mammifères marins	O3			√	à déterminer	à déterminer
Accès non structuré à la plage de l'anse du Colombier	Étudier les possibilités de donner un accès public à l'anse du Colombier	- baliser l'accès retenu	O2 et O3		√		- municipalité - propriétaires riverains - usagers	à déterminer

Secteur 3 - Anse à Norbert à la baie des Îlets Jérémie							
Accès public au littoral de l'Anse à Norbert aux Îlets Jérémie	Structurer l'accès au littoral	- aménager un sentier avec accès, toilette sèche, bancs et signalisation - sensibiliser les randonneurs et utilisateurs de VTT (respect des propriétés privées, cohabitation entre les deux groupes d'usagers, etc.)	O2 et O3	√		- municipalité et MRC - propriétaires privés - Comité ZIP - Comité de développement économique et touristique - citoyens et usagers	Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier
Potentiel récréo-éducatif sous-exploité au niveau du littoral	Développer des outils d'observation et d'interprétation du milieu marin	- produire un dépliant de sensibilisation adapté aux particularités du littoral - monter un concept de panneaux d'interprétation et de sensibilisation	O1 et O2		√	- Comité ZIP - ornithologues	à déterminer
Équipement d'accueil	Aménager le site des Îlets Jérémie	- identifier un espace de stationnement - prolonger la période d'ouverture - concevoir un panneau d'accueil	O1, O2 et O3		√	- municipalité - évêché - communauté Innue de Pessamit	à déterminer
Secteur 4 - Marais à Hickey à l'estuaire Betsiamites							
Pollution du marais et dégradation du paysage dues à l'utilisation d'un dépotoir clandestin	Aménager le site pour l'observation	- aménager un stationnement à l'entrée - installer des infrastructures rustiques (rampe d'observation et banc) - concevoir un panneau d'interprétation sur le marais - retirer ou recouvrir les déchets	O1, O2 et O3	√		- municipalité et MRC - Canards Illimités - Comité ZIP - Comité de développement économique et touristique - citoyens et usagers	PIC
Milieu fragile et érosion de la barre de sable	Conserver et/ou restaurer l'habitat	- baliser les sentiers d'accès à des secteurs moins sensibles - transplanter de l'élyme des sables - évaluer les outils de protection disponibles	O1 et O2		√	- Canards Illimités - Comité ZIP - propriétaires riverains - usagers - milieu scolaire	à déterminer

* Le degré de priorité indique si l'action est à entreprendre à court terme (1 : 1 à 2 ans), à moyen terme (2 : 2 à 5 ans) ou à long terme (3 : 5 ans et plus).

membres de différentes corporations trouvant un intérêt dans le projet afin de définir un concept que pourra s'approprier la population locale.

5.2.2 Secteur 2 - Baie Blanche au havre Colombier

Identification d'avenues de protection et/ou de mise en valeur

Tout comme la baie des Plongeurs, l'estuaire de la rivière Blanche a été caractérisé en 2005 suite à sa reconnaissance en tant qu'habitat d'intérêt par les participants aux ateliers sur les habitats littoraux de 2004 (Comité ZIP, 2005). La fiche de caractérisation en cours de rédaction sera présentée à l'automne 2006 à différents intervenants concernés par la protection et la mise en valeur du milieu lors d'activités de formation et de concertation. Encore une fois, la participation de membres du comité de travail pour la réalisation de ce plan est recommandée afin d'assurer la continuité du projet. Il pourra alors être indiqué à la table de concertation de porter une attention toute particulière à la problématique de pollution des eaux de la rivière Blanche et de tenter de cibler différentes pistes de solution.

Modification du zonage municipal

Afin de préserver la forêt ancienne du Cap Colombier, de lui apporter une meilleure reconnaissance et de s'assurer que le milieu demeure d'intérêt public, il est proposé de modifier le zonage municipal du secteur. La zone 38-RF existante pourrait ainsi s'arrêter au niveau du stationnement situé à l'entrée des sentiers parcourant le cap. Au-delà de cette limite jusqu'au littoral, la création d'une nouvelle zone de conservation où seuls les usages de récréation extensive et de conservation intégrale seraient autorisés est recommandée.

Aménagements d'observation et d'interprétation

Advenant que la Garde côtière se départisse de la plate-forme déjà en place à l'extrémité du Cap Colombier, l'intérêt manifesté par le comité de travail de récupérer les infrastructures a déjà été signalé au ministère des Pêches et des Océans du Canada. Dans un tel cas, il faudrait sécuriser le site par une rampe. Il serait alors possible d'en faire un excellent site d'observation terrestre des mammifères marins tel que le préconisent déjà plusieurs outils de sensibilisation sur la situation des espèces de mammifères marins en péril. Advenant l'impossibilité de réutiliser la plate-forme, le comité de travail recommande qu'un nouvel endroit soit ciblé à proximité. En effet, d'autres sections du cap offrent de superbes points de vue sur l'estuaire et pourraient servir à l'observation. De plus, il serait important de bien identifier le sentier, de rendre plus sécuritaires les sections difficiles à franchir et d'en profiter pour informer le public sur les particularités des différentes espèces de mammifères marins susceptibles d'être aperçues.

Identification d'un accès public à l'anse du Colombier

Pour éviter le passage sur des terres privées, le comité de travail recommande à la municipalité d'étudier les différentes possibilités afin d'identifier un accès public à la plage. Le balisage de l'accès retenu permettrait aux usagers de bien repérer l'endroit.

5.2.3 Secteur 3 - Anse à Norbert à la baie des Îlets Jérémie

Encadrement des randonneurs

Afin de permettre à l'ensemble des citoyens de Colombier et aux autres visiteurs d'accéder au littoral de l'anse à Norbert aux Îlets Jérémie de façon structurée et ainsi d'éviter le passage anarchique sur des terres privées, l'aménagement d'un sentier pédestre est proposé. Au niveau des terres du domaine public, ce dernier pourrait rendre accessibles et mettre en valeur certains secteurs ciblés du littoral. Tout au long du tracé, des panneaux de signalisation indiquant les directions à suivre et la distance à parcourir entre différents points sont prévus, de même qu'une toilette sèche à mi-chemin et des bancs en bois aux sites d'observation du littoral. Aux endroits qui pourraient croiser des pistes de VTT, un poteau central empêchant l'accès au sentier pédestre ainsi qu'une pancarte informant les randonneurs de la possibilité du passage de VTT pourraient permettre aux deux groupes d'utilisateurs de cohabiter sur le territoire.

Le concept d'aménagement retenu se veut rustique, par exemple un banc de bois tiré du « Plan de développement écotouristique du littoral » a retenu l'attention du comité de travail (Comité ZIP, 2003-c). La construction de ce dernier impliquerait des coûts réduits au minimum et les matériaux s'harmoniseraient bien avec le milieu naturel. De plus, en ne prévoyant aucune poubelle sur le sentier, on souhaite inciter les utilisateurs à ramener leurs déchets avec eux et à les déposer aux deux sites d'accueil situés aux extrémités, soit la halte routière de l'anse à Norbert et les Îlets Jérémie. Enfin, la municipalité pourrait se porter responsable de l'entretien à long terme du sentier et des infrastructures.

La réalisation d'un tel projet pourrait donner une orientation d'écotourisme à ce secteur dans le schéma d'aménagement de la MRC en cours de révision. La prochaine étape à franchir sera de rencontrer individuellement les propriétaires des lots privés afin d'identifier les sentiers déjà existants sur leurs terres. Il serait ensuite possible de définir parmi ces sentiers un tracé pour les utilisateurs de VTT afin de canaliser leur passage dans les milieux naturels les moins riches. En effet, tel que mentionné par les participants lors des ateliers sur les habitats littoraux de 2004, « pour assurer la protection d'un site, (...) il est souvent préférable d'offrir une alternative aux utilisateurs et de faire valoir les intérêts qu'ils ont à la respecter » (Comité ZIP, 2005). Un second tracé pourrait ainsi être identifié et aménagé uniquement pour la randonnée pédestre.

Outils d'observation et d'interprétation

La halte routière de l'anse à Norbert est visitée par un grand nombre de touristes et il serait important d'y installer des panneaux qui leur permettraient de mieux connaître la faune et la flore du milieu marin de ce secteur. De plus, le site des Îlets Jérémie est un lieu accessible où il serait souhaitable d'utiliser davantage le potentiel de mise en valeur. En lien avec le sentier du littoral entre l'anse à Norbert et les Îlets Jérémie, il est donc proposé de développer un concept de panneaux de sensibilisation et d'interprétation. Quelques thèmes à exploiter sont retenus, par exemple le potentiel ornithologique du littoral, la grande diversité de la faune marine, la formation géologique du littoral et son potentiel archéologique. Pour la construction de panneaux, il faudra cependant tenir compte du fait qu'ils seraient exposés aux intempéries et à l'air salin et qu'en conséquence des matériaux aux propriétés résistantes devraient être choisis. Pour compléter le tout, un dépliant basé sur le dépliant de sensibilisation produit dans le cadre du

projet et qui ferait aussi connaître les nouveaux outils à la disposition du public pourrait être élaboré. Ce dernier pourrait être distribué à tous les résidents de Colombier ainsi que dans le réseau de l'Association touristique régionale (ATR) de Manicouagan.

Aménagements d'accueil

Au niveau des Îlets Jérémie, l'identification d'un espace de stationnement pour les visiteurs est souhaitable. Il serait également pertinent d'évaluer les possibilités de rendre les lieux accessibles aux tables de pique-nique et aux toilettes sur une période prolongée de mai à octobre. De plus, advenant la réalisation du sentier pédestre de l'anse à Norbert aux Îlets Jérémie, dans le but d'offrir un meilleur accueil aux visiteurs aux deux sites d'accès, on souhaite installer un panneau présentant une carte du tracé, les principaux attraits naturels et quelques consignes de respect du milieu, le tout sous une structure de soutien résistante, par exemple en bois avec un toit.

5.2.4 Secteur 4 - Marais à Hickey à l'estuaire Betsiamites

Aménagement pour l'observation et sensibilisation

L'aménagement d'une rampe d'observation sur le talus des Îlets Jérémie est proposé afin d'empêcher l'utilisation des lieux comme dépotoir clandestin et de sécuriser l'endroit. Pour rendre la démarche plus efficace, il est également suggéré de prévoir l'aménagement d'un petit stationnement près de la route 138, à l'entrée du chemin déjà existant, et de rendre le reste du chemin accessible aux piétons seulement. L'installation d'un banc rustique accompagné d'un panneau de sensibilisation aux propriétés des marais et aux composantes particulières du marais à Hickey rendrait l'endroit plus attrayant. De plus, il faudrait évaluer les possibilités de retirer ou de recouvrir les déchets actuels du dépotoir. De la revégétalisation pourrait être effectuée également sur cet ancien dépotoir.

Conservation et restauration de l'habitat

Pour l'ensemble de la barre de sable des Îlets Jérémie à l'estuaire Betsiamites, il est proposé de rencontrer les propriétaires privés, usagers du secteur et organismes intéressés à la conservation du milieu afin de déterminer les meilleures options de protection de l'habitat. On souhaite sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité de tels milieux fragiles, et on désire porter une attention particulière aux activités humaines induisant une perturbation sur les végétaux et la structure des dunes de sable (circulation en VTT et piétinement). Par exemple, à l'aide de poteaux indicatifs, on pourrait donner accès à des secteurs moins riches et limiter le piétinement des milieux les plus fragiles.

De plus, il pourrait y avoir un projet de transplantation d'élyme des sables afin de réhabiliter le milieu en joignant ce projet avec des groupes scolaires. Un panneau serait ajouté afin de présenter que cela a été fait par des jeunes de la place, ce qui inciterait davantage la population locale à faire attention. Enfin, il est recommandé d'évaluer les différents outils de protection disponibles et applicables.

6. CONCLUSION

Tout au long du travail effectué pour la réalisation de ce plan, le comité de travail a gardé en tête l'équilibre à atteindre entre l'objectif de protection du milieu et les intérêts suscités par sa mise en valeur. Pour certaines portions du territoire, une vocation de conservation à long terme de l'habitat et de ses usages durables traditionnels a été retenue. En fonction des caractéristiques de certains sites et suite à la volonté déjà exprimée par les résidents et la municipalité de développer leur accès, il apparaît souhaitable que le développement de certains autres secteurs soit axé à la fois vers la mise en valeur et la conservation du patrimoine naturel. En effet, malgré le peu d'infrastructures d'accueil à Colombier, le potentiel touristique de plusieurs sites est reconnu et les activités humaines pourraient donc y être canalisées.

Le comité de travail, qui était un comité temporaire formé pour la réalisation de ce plan, ne continuera pas nécessairement de fonctionner, mais passera plutôt ses responsabilités aux promoteurs ciblés et intéressés par les activités inscrites au tableau 3. Afin d'assurer un suivi de la mise en oeuvre du plan, le Comité ZIP pourra, appuyé par un ou des organismes du milieu, poursuivre la recherche de financement afin de réaliser certaines activités. Il serait intéressant que d'autres actions soient menées par un organisme du milieu. À cet effet, il sera pertinent de suivre les démarches du Comité de développement économique et touristique de Colombier.

BIBLIOGRAPHIE

BRAULT, M., C. BRASSARD et D. DORAIS. 1998 (non publié). Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991 - printemps 1992. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).

COMITÉ CÔTIER LES ESCOUMINS À LA RIVIÈRE BETSIAMITES, 2003. Répertoire des sites ornithologiques. 24 p.

COMITE ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE, en préparation. Mise à jour du guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt de la rive nord de l'estuaire maritime.

COMITE ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE, 2005. La Route Bleue des Baleines - Vivez l'expérience maritime sur la Côte-Nord - Guide d'aide à la navigation pour petites embarcations. 26 p.

COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE, Janvier 2005. Actes des ateliers sur les habitats littoraux – MRC de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan. 47 p. + annexes.

COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE, 2004. Plan d'intervention pour la réhabilitation des bancs coquilliers - Municipalité de Colombier. 25 p. + annexe.

COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE, 2003-a). Caractérisation des sites, accès et fenêtres donnant sur le fleuve pour la municipalité de Colombier. 28 p.

COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE, 2003-b). Projet de nettoyage des dépotoirs clandestins situés le long du littoral dans la MRC de la Haute-Côte-Nord (Québec). Rapport final présenté à la municipalité de Colombier. 21p.

COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE, 2003-c). Plan de développement écotouristique du littoral - Rive nord de l'estuaire maritime du Saint-Laurent - (Guide du promoteur inclus). 79 p.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS, 2006. Évaluation du risque d'érosion du littoral de la Côte-Nord du Saint-Laurent pour la période de 1996 à 2003. 349 p. + annexe.

ENVIRONNEMENT CANADA, mai 2006 (date de la dernière mise à jour). Espèces en péril < www.especesenperil.gc.ca/default_f.cfm > (consulté le 30 novembre 2006).

GROUPE CONJOINT DE TRAVAIL SUR LA GESTION DE L'EIDER A DUVET, 2004. Plan québécois de gestion de l'eider à duvet *Somateria mollissima dresseri*. Publication spéciale du Groupe conjoint de travail sur la gestion de l'eider à duvet. Québec. 44 p.

LI, T. et J.P. DUCRUC, 1999. Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec. Ministère de l'Environnement, 90 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1999. Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec. 128 p.

NATURAM ENVIRONNEMENT, 2000. Guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt de la rive nord de l'estuaire maritime. Version finale présentée au Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire. 7 p. + 13 fiches + annexes.

NORMAND, I., 2003. Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord (1999). Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. 59 p.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA, 2004. Projet de zone de protection marine Estuaire du Saint-Laurent. Information sur le projet. 12 p.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA, février 2005 (date de la dernière mise à jour). Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP) < www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/cartographie.htm > (consulté le 6 juillet 2006).

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE QUÉBEC. Gros plan sur la faune < www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/index.jsp > (consulté le 30 novembre 2006).

ROUSSEAU BABIN ET ASSOCIES, 1993. Municipalité de Colombier - Réglementation d'urbanisme.

STATISTIQUE CANADA, juillet 2006 (date de la dernière mise à jour). Profils des communautés de 2001 < www12.statcan.ca/english/profil01/CP01/Index.cfm?Lang=F > (consulté le 5 septembre 2006).

TREMBLAY, D., août 2006 (date de la dernière mise à jour). Mouillage naturel en Haute Côte-Nord - Havre Colombier < <http://pages.globetrotter.net/havrecolombier/> >. (consulté le 5 septembre 2006).

- Annexes -

Annexe 1

- Compte-rendu de la consultation publique sur le plan préliminaire de protection et de mise en valeur du littoral de Colombier -

Tenue le mercredi 8 novembre 2006, à 19h00
À la salle municipale de Colombier

Étaient présents :

Comité de travail

M. Benoît Lafrance, membre du comité de développement économique et touristique de Colombier
M. Gaétan Lévesque, résident du Cap Colombier
Mme Nicole Ouellet, citoyenne de Colombier
Mme Suzanne Tremblay, agente de développement à la municipalité

Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Mme Marie-Hélène Cloutier, chargée de projet

Participants

M. Julien Bouchard	Mme Monique Hickey
Mme Johanne Boudreau	M. Daniel Hins
M. Noël Boulianne	M. Louis Hins
Mme Lucie Charron	Mme Lucie Jalbert
Mme Madeleine Chouinard	M. René Moreau
M. Jean-Claude Degrasse	Mme Claire Savard, municipalité de Colombier
M. Antoine Deschênes	Mme Paulette Thibault
M. Steeve Deschênes	M. Gérald Tremblay
Mme Carmen Gallant	Mme Chantal de Verteuil
M. Yves Gendron, MRC Haute-Côte-Nord	

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre et introduction
 2. Présentation du Comité ZIP
 3. Justification du projet et objectifs
 4. Stratégie de concertation
 5. Activités réalisées
 6. Objectifs de la consultation
 7. Problématiques identifiées et actions proposées
 8. Activités à venir
 9. Fin de la rencontre
-

Compte rendu

1. Ouverture de la rencontre et introduction

La réunion débute vers 19h00. Mme Savard, directrice de la municipalité de Colombier, souhaite la bienvenue aux participants. Elle mentionne l'intérêt de la municipalité envers la démarche en tant que partenaire du projet et présente Mme Cloutier, biologiste chargée du projet au Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire.

Mme Cloutier rappelle le titre du projet dont il sera question pendant la soirée, soit la préparation d'un plan de protection et de mise en valeur du littoral de Colombier. Elle souligne qu'il s'agit d'une version préliminaire du plan qui pourra être ajustée selon les commentaires reçus des participants. Le plan de la soirée est ensuite présenté et les participants sont invités à poser leurs questions au fur et à mesure qu'ils en auront.

2. Présentation du Comité ZIP

Mme Cloutier résume ce qu'est le Comité ZIP par son historique, le territoire qu'il couvre (de Tadoussac à Baie-Trinité) et ses principaux champs d'action qui sont :

- Contamination du fleuve et santé humaine;
- protection et conservation des habitats;
- accessibilité au fleuve;
- éducation, sensibilisation et information.

Elle souligne que ces champs d'action font état des préoccupations soulevées par la population lors d'une consultation publique réalisée en 1996 sur le bilan environnemental de l'estuaire. Ces dernières sont présentées dans le PARE (Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique) du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, qui depuis son élaboration en 1998 est la source des projets mis de l'avant par l'organisation.

3. Justification du projet et objectifs

Les caractéristiques du littoral de Colombier qui, au départ, ont mené à la proposition du projet sont énumérées :

- Grande beauté et diversité d'écosystèmes (dont quatre des 20 habitats littoraux d'intérêt de la rive nord de l'estuaire identifiés par différents intervenants lors d'ateliers sur les habitats littoraux);
- relativement peu fréquenté et non aménagé pour la randonnée et l'observation (grand territoire avec beaucoup de potentiel non exploité et un accès public restreint);
- peu de projets de sensibilisation et de mise en valeur réalisés;
- grande volonté des intervenants à structurer l'accès, développer l'écotourisme et conserver les richesses naturelles.

Les objectifs principaux du projet sont également cités :

- Mettre en valeur les sections du littoral qui se prêtent bien à l'observation et à la randonnée;
- éviter qu'une hausse de l'écotourisme ne perturbe le milieu naturel;
- protéger les composantes biologiques du littoral tout en maintenant les activités humaines durables déjà exercées.

Mme Cloutier souligne que les thématiques de développement telles que le Sentier maritime et la Route des Baleines font en sorte qu'il devient important de structurer l'accès au littoral afin d'éviter que les activités ne s'y déroulent de façon anarchique et de concentrer les activités dans les secteurs moins fragiles. De plus, elle précise que par la réalisation du plan on ne veut évidemment pas empêcher la pratique des activités humaines durables déjà exercées, mais plutôt s'assurer qu'elles soient pratiquées de façon compatibles avec l'objectif de protection visé.

4. Stratégie de concertation

La stratégie de concertation utilisée pour la réalisation du projet est présentée à l'aide d'un organigramme de travail. On y aperçoit l'ensemble de l'équipe de travail du Comité ZIP et Mme Cloutier en profite pour présenter le comité de travail, composé de citoyens et de villégiateurs ainsi que d'intervenants de la municipalité et du Comité de développement économique et touristique de Colombier. L'organigramme de travail montre également que plusieurs experts sont associés au projet et ont offert un soutien scientifique et technique (différents ministères, MRC de la Haute-Côte-Nord, Comité côtier Les Esoumins à la rivière Betsiamites, Canards Illimités, etc.).

5. Activités réalisées

La démarche adoptée pour la réalisation du projet est résumée :

- Démarrage du projet à l'hiver 2005 suite à la subvention obtenue du programme Interactions communautaires;
- présentation du projet et mise en place du comité de travail au printemps 2005;
- réalisation de neuf rencontres du comité de travail entre l'été 2005 et l'automne 2006 afin d'identifier les problématiques de protection et de mise en valeur du territoire, de définir les orientations de protection et de mise en valeur selon les secteurs ciblés, de planifier les activités selon les priorités retenues et d'élaborer le plan préliminaire;
- rencontre publique à l'automne 2005 afin de présenter l'état d'avancement du projet.

6. Objectifs de la consultation

Les principaux objectifs de la soirée sont rappelés :

- Valider les orientations de protection et de mise en valeur du littoral retenues par le comité de travail;
- échanger de nouvelles idées afin d'améliorer la planification des activités.

En d'autres termes, Mme Cloutier indique que le comité de travail veut savoir si les participants considèrent que les problématiques ont été bien identifiées et si les actions proposées y répondent bien.

7. Problématiques identifiées et actions proposées

Le principal sujet de la soirée est abordé. Mme Cloutier rappelle aux participants l'importance de donner leur avis sur les propositions, qu'ils soient d'accord ou non avec ce qui sera présenté. Elle les invite de nouveau à ne pas hésiter à poser leurs questions et à émettre leurs commentaires au fur et à mesure qu'ils en auront. Les problématiques identifiées et les actions proposées sont traitées par secteur, d'ouest en est du territoire de Colombier.

Le premier secteur traité est celui de la baie des Plongeurs. Mme Cloutier informe l'assemblée que cette baie a été reconnue comme habitat littoral d'intérêt lors des ateliers sur les habitats littoraux tenus en 2004 aux Escoumins. Par la suite, le Comité ZIP a reçu du financement afin de caractériser l'habitat, de produire une fiche descriptive, d'offrir aux intervenants concernés une formation sur la protection et la mise en valeur du littoral et enfin d'établir une table de concertation afin de définir des orientations pour la protection et/ou la mise en valeur de l'habitat. Le projet est donc déjà en cours, et les participants intéressés à s'impliquer sont invités à participer à la formation qui sera donnée. De plus, **la participation d'au moins un membre du comité de travail à la table de concertation est recommandée afin d'assurer un bon lien entre les deux projets**. Aucun commentaire particulier n'est émis à cet effet.

Par la suite, le cas de la baie des Plongeurs au cran à Gagnon est discuté. Mme Cloutier mentionne que les battures aux Gibiers sont fréquentées par une espèce en situation précaire, le phoque commun, et qu'un impact se ferait sentir sur cette dernière lors de différentes activités humaines dont la chasse au phoque. En effet, les usagers du secteur ne sont pas nécessairement sensibilisés à la situation de l'espèce et feraient mal la distinction avec le phoque gris, qui fréquente également les lieux. De plus, l'intérêt du secteur est depuis longtemps reconnu en ce qui a trait à la randonnée en montagne et sur les battures ainsi qu'aux sites d'observation du panorama qu'il peut offrir. Le comité de travail recommande donc d'informer et de sensibiliser les usagers par l'aménagement d'un sentier avec points d'observation et par le développement d'un concept d'interprétation (distinction entre les espèces de phoques, réglementation associée, importance des battures en tant qu'habitat, etc.). Un participant s'informe alors à savoir s'il y a déjà d'autres projets en développement dans le secteur. M. Gendron de la MRC Haute-Côte-Nord mentionne qu'une entreprise privée a déjà manifesté de l'intérêt pour l'acquisition des terres en question. Par contre, il rappelle que **la MRC prévoit que le secteur demeure d'intérêt public** et il ajoute que **les activités à caractère écotouristique y sont appropriées. De façon générale l'assemblée appui la proposition. Apparemment quelques sentiers existeraient déjà et il est suggéré de développer davantage le projet en collaboration avec des citoyens connaissant bien le territoire. Cependant, les participants soulignent le risque qu'en ouvrant de nouveaux tracés, ces derniers soient utilisés par les VTT.**

Au niveau de l'estuaire de la rivière Blanche, Mme Cloutier informe les personnes présentes qu'une démarche identique à celle présentée pour la baie des Plongeurs est en cours.

Dans le secteur du Cap Colombier, le zonage municipal inapproprié est une première problématique identifiée par le comité de travail. En effet, ce dernier est actuellement récréo-forestier et permet l'établissement de résidences. Il ne reconnaît donc pas le caractère exceptionnel de l'extrémité du cap (vieille forêt n'ayant jamais été coupée) et ne permet pas d'assurer que le milieu demeure d'intérêt public. **La recommandation de créer une nouvelle zone de conservation pour l'extrémité du cap ne soulève aucune objection des participants.** Une seconde problématique relevée au niveau du Cap Colombier est son potentiel récréo-éducatif sous-exploité. En effet, plusieurs sites offrent de superbes points de vue sur l'estuaire ainsi que de grandes chances d'observer des mammifères marins. Il est donc proposé soit de sécuriser la plate-forme d'hélicoptère de la Garde côtière advenant qu'elle s'en départisse, soit d'aménager un nouveau site à proximité. Le comité de travail croit qu'il faudrait alors mieux identifier le sentier d'accès et aménager les sections plus difficiles. **Quelques participants soulignent que le travail à faire à cet effet serait minime.** D'autres citoyens s'inquiètent au sujet de l'érosion possible dans le secteur et du chemin d'accès qui serait utilisé. Mme Tremblay indique que **le chemin public déjà emprunté par les gens connaissant le secteur servirait d'accès au rond-point situé au départ des sentiers existants, qui lui aussi se trouve sur des terres publiques et pourrait être identifié comme stationnement.** Quant à l'érosion, l'extrémité du cap n'y est pas sujette et c'est à cet endroit que les aménagements pour l'observation seraient réalisés. **Suite aux précisions apportées, la proposition fait l'unanimité dans la salle.**

Au niveau de l'anse du Colombier, on note que l'accès à la plage n'est pas structuré. En effet, les vacanciers voulant s'y rendre se trouvent souvent à passer sur des terres privées selon ce qu'ont mentionné certains propriétaires. Le comité de travail recommande donc à la municipalité d'étudier les possibilités de donner un accès public à la plage et de l'identifier. **Les participants confirment la situation et ajoutent qu'il serait pertinent de prévoir un espace de stationnement à proximité.** Cependant, aucun emplacement pour l'accès ou pour le stationnement n'est proposé et **les possibilités restent donc à évaluer.** Toujours au niveau de l'anse du Colombier, une deuxième problématique soulevée est celle de l'érosion des berges. Afin d'y répondre, il est proposé de diffuser de l'information sur le phénomène. **M. Gendron indique alors que la problématique d'érosion des berges est très complexe et très importante à l'échelle régionale, donc il n'est peut-être pas approprié d'en traiter dans le cadre du projet.** Les autres participants sont du même avis et croient souhaitable de retirer la proposition du plan d'action.

De l'anse à Norbert aux Îlets Jérémie, Mme Cloutier mentionne que l'accès public au littoral n'est pas structuré pour les résidents de l'intérieur des terres et les visiteurs cherchant un contact avec le milieu marin. Les chemins aménagés mènent à des propriétés privées et, bien que certains sentiers existent déjà tant sur les terres privées que publiques, ils ne sont pas identifiés. De plus, le littoral rocheux est déjà fréquenté par des randonneurs, ce qui amène un certain passage sur des propriétés privées et s'avère peu sécuritaire étant donné les marées, la surface parfois glissante et pour plusieurs sections l'absence de sorties aménagées permettant de rejoindre des lieux plus fréquentés. Mme Cloutier présente donc la première action proposée, soit l'aménagement d'un sentier pédestre du littoral entre l'anse à Norbert et les Îlets Jérémie. Elle utilise alors comme soutien visuel un montage sur photo aérienne affiché au mur. Ce dernier laisse voir un tracé préliminaire du sentier avec des photos représentatives et les sections du littoral qui seraient rendues accessibles par la réalisation du projet. De plus, on y aperçoit la distinction entre les terres publiques et les lots privés, sur lesquels **le tracé a été laissé en pointillés afin de bien**

montrer que les sections situées sur les lots privés devraient être discutées et entendues avec les propriétaires respectifs. Enfin, Mme Cloutier donne davantage de détails sur le projet proposé :

- Aménager quelques infrastructures rustiques telles que bancs et passerelles de bois et possibilité de toilette sèche;
- installer de la signalisation (distances à parcourir, croisement d'un sentier de VTT, passage sur une terre privée, etc.);
- sensibiliser les randonneurs et les utilisateurs de VTT au respect des propriétés privées, à la cohabitation entre les deux groupes d'utilisateurs, etc.

La majorité des propriétaires concernés affirment que de nombreux sentiers existent malgré eux sur leurs terres et sont déjà utilisés par les VTT. Bien que certains propriétaires privés voient d'un bon œil la réalisation du projet, la proposition soulève quelques inquiétudes et mécontentements de la part de certains autres. Soit ces derniers sont en désaccord avec le tracé proposé, soit ils craignent qu'un nouveau sentier mène à une augmentation de la surface de leur propriété utilisée par les VTT ou encore ils ne voient pas l'intérêt de la démarche. De nombreux participants étant en accord avec la proposition, différents éléments de solution sont amenés. Ainsi, **il est proposé de réutiliser le plus possible les sentiers déjà existants sur l'ensemble du territoire ciblé.** Les participants croient d'ailleurs que peu de sections resteraient alors à aménager et rappellent que de toute façon, il sera nécessaire que les randonneurs pédestres et les utilisateurs de VTT apprennent à cohabiter sur le territoire. De plus, **il est suggéré de réaliser le projet en différentes phases.** À cet effet, **la portion de littoral située tout de suite à l'est de l'anse à Norbert, sur terre publique et où le potentiel ornithologique est considéré excellent, est retenue en priorité.** En aménagement d'abord cette section, l'assemblée croit qu'il serait possible de mieux orienter la suite du projet. **Les démarches avec les propriétaires privés pourraient donc être réalisées en une deuxième phase tout en mettant en priorité les sections du sentier pour lesquelles les propriétaires concernés sont déjà en accord et qui peuvent être indépendantes.** Un membre de l'assemblée souligne l'importance de **prévoir des liens entre le sentier du littoral et la route 138 tout au long du parcours.** Enfin, on soulève l'intérêt de **viser principalement une clientèle touristique plutôt que locale** dans le cadre du projet et ce, afin d'encourager le développement économique de la municipalité.

Toujours dans le secteur de l'anse à Norbert aux Îlets Jérémie, Mme Cloutier mentionne le potentiel récréo-éducatif sous-exploité et l'idée de **développer divers outils d'observation et d'interprétation du milieu marin** afin d'y remédier. **La proposition ne soulève aucune question.** Cependant, un commentaire est émis à l'effet qu'il serait pertinent de **concentrer surtout les efforts à l'anse à Norbert et aux Îlets Jérémie** car les deux sites sont déjà les plus connus de Colombier et leur potentiel est indéniable. En ce qui a trait à l'équipement d'accueil existant pour les visiteurs, Mme Cloutier propose quelques actions qui pourraient permettre de l'améliorer :

- Identifier un espace de stationnement aux Îlets Jérémie;
- prolonger la période d'accès aux services sanitaires et de table de pique-nique des Îlets Jérémie;
- concevoir un panneau d'accueil avec carte du sentier aux deux extrémités.

Le site des Îlets Jérémie est situé sur un lot privé. **La propriétaire, Mme de Verteuil, se dit ouverte aux discussions quant à l'identification d'un espace de stationnement. Pour ce qui est de la conception d'un panneau d'accueil, advenant la réalisation du projet de sentier pédestre, les participants en confirment la pertinence.**

Au niveau du marais à Hickey, la problématique identifiée par le comité de travail est la pollution du milieu et la dégradation du paysage dues à l'utilisation d'un dépotoir clandestin sur le talus situé au nord du marais. Dans le but d'y remédier, il est proposé d'aménager le site pour l'observation en prenant les moyens suivants :

- Aménager un stationnement à l'entrée du chemin;
- retirer ou recouvrir les déchets;
- installer des infrastructures rustiques (rampe d'observation et banc);
- concevoir un panneau d'interprétation et de sensibilisation sur le marais à Hickey.

La proposition est très bien accueillie des participants et soulève leur enthousiasme.

La dernière problématique soulevée concerne la barre de sable s'étendant des Îlets Jérémie à l'estuaire Betsiamites, qui est un milieu fragile, détérioré et soumis à l'érosion dû principalement au passage répété des VTT. Mme Cloutier indique que l'objectif visé par le comité de travail est donc de conserver et/ou de restaurer l'habitat. Pour ce faire, différents moyens sont proposés :

- Baliser les sentiers d'accès à des secteurs moins sensibles;
- transplanter de l'élyme des sables avec des groupes scolaires;
- évaluer les autres outils de protection disponibles.

Mme Cloutier mentionne que d'autres moyens pourraient être envisagés suite à la formation d'un comité de travail. **Les participants croient qu'il s'agit d'un bon projet, mais rappellent la tenure privée de plusieurs lots du secteur.** La priorité sera donc d'**entrer en contact avec les propriétaires privés concernés afin de définir les secteurs où il sera possible d'intervenir.**

8. Activités à venir

Avant de conclure, Mme Cloutier énumère les activités qui devront être réalisées afin de bien mener à terme le projet :

- Production de la version finale du plan suite aux commentaires reçus et à la validation du compte rendu de la consultation;
- publication du document, intégration au site WEB du Comité ZIP et activité de communication pour en annoncer la disponibilité;
- recherche de financement pour la mise en œuvre des activités par différents promoteurs intéressés.

Les participants qui souhaitent valider le compte rendu de la consultation afin de s'assurer que leurs commentaires auront bien été pris en compte dans la version finale du plan sont invités à laisser leurs coordonnées. Suite à une question de M. Gendron, Mme Cloutier précise que la

production de la version finale du plan est prévue pour la fin de mois de novembre au plus tard. Elle invite de plus les participants intéressés à en recevoir une copie ou à s'impliquer dans la mise en œuvre de différents projets proposés à le lui faire savoir. Pour ce qui est de la recherche de financement, elle indique que différents programmes pourraient financer les projets proposés dans le plan. La mise en œuvre de ces derniers se fera donc selon les opportunités de financement qui se présenteront et selon l'intérêt manifesté par différents organismes à en devenir promoteurs. À cet effet, Mme Cloutier souligne que le Comité ZIP pourrait être promoteur de certains projets, mais qu'il encourage avant tout la prise en charge des activités inscrites au plan par des organismes locaux.

9. Fin de la rencontre

Mme Cloutier remercie les bailleurs de fonds du projet, soit le programme Interactions communautaire et la municipalité de Colombier. Elle remercie également tous les participants et précise qu'elle reste disponible pour tout commentaire ou question sur le projet. La rencontre se termine vers 21h00 et quelques personnes restent plus tard pour discuter de façon informelle.

Annexe 2

- Revue de presse -



LA CÔTE-NORD

Saine et Sauve

BULLETIN sur l'ENVIRONNEMENT

publié par le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord
et la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles

Mars 2005 Volume 20 Numéro 1



COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE

3, avenue Deroche, Baie-Comeau, Qc G4Z 2W6
zip.ne@stpnord.qc.ca - www.zipnord.qc.ca
Tél. (418) 296.0404 - Téléc. (418) 296.6767

Le Comité ZIP et les habitats littoraux : dernières nouvelles...

Suite à la réalisation, en 2000, d'un Guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt de la rive nord de l'estuaire maritime, quelques-uns des 13 sites identifiés et caractérisés ont été pris en charge par le Comité ZIP et d'autres intervenants du milieu. Rappelons-nous, entre autres, de la Baie Laval à Forestville et du Banc de Porneuf, où les efforts de concertation quant aux composantes écologiques exceptionnelles ont déjà grandement porté fruit.



Baie Mistassieu, municipalité de Franquelin

Depuis maintenant près d'un an, c'est au tour de deux habitats de Franquelin, soit la Pointe Mistassini et la Grande baie Saint-Nicolas, de faire l'objet de la préparation d'un plan de protection et de mise en valeur. Un comité composé de citoyens de Franquelin, de conseillers municipaux et d'intervenants du Comité ZIP s'est déjà réuni à plusieurs reprises afin d'établir les grandes orientations nécessaires à la conservation des ressources, à la sensibilisation des usagers et au développement du potentiel écotouristique des secteurs ciblés. La rédaction du plan préliminaire tire à sa fin et les propositions d'actions pourront donc être présentées et discutées lors d'une consultation publique qui devrait avoir lieu à Franquelin et ce, dès la fin mars 2005.

Le Comité ZIP est heureux de



Îles Mirénié, municipalité de Colombier

vous annoncer qu'un autre projet de préparation d'un plan de protection et de mise en valeur, cette fois pour le littoral de la municipalité de Colombier, peut enfin être entamé grâce à l'obtention récente d'une subvention du Programme Interactions communautaires du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 - phase III. Un comité de travail sera bientôt mis sur pied et les activités, qui s'étendront sur une durée d'environ un an, pourront commencer dès mars 2005. À suivre...

13

Protection et mise en valeur du littoral à Colombier

Le comité Zip s'implique

Colombier - Le comité Zip annonçait cette semaine, le début d'un nouveau projet pour la préparation d'un plan de protection et de mise en valeur du littoral de Colombier.

SHIRLEY KENNEDY

Plusieurs secteurs de ce littoral étant considérés comme des milieux exceptionnels et privilégiés pour la pratique d'activités de plein-air, il est donc important qu'une prise en charge des ressources par les usagers du milieu se fasse afin de permettre la conservation des habitats tout en y maintenant les activités durables traditionnellement exercées.

La planification de la mise en valeur permettra de plus, le développement de nouvelles activités touristiques et de sensibiliser les usagers à la richesse du milieu naturel.

Le comité ZIP croit que ce projet aidera les intervenants à cibler les thèmes de développement et les moyens à prendre pour une éventuelle mise en œuvre.

«L'objectif est de concerter les acteurs du milieu en vue de

conserver et de mettre en valeur le littoral de Colombier par une approche intégrée qui tienne compte à la fois des aspects communautaires, environnementaux et économiques de la région tout en mettant l'accent sur la préservation des secteurs écologiques sensibles» indique Marie-Hélène Cloutier, chargée de projet au Comité ZIP.

Un comité de travail a donc été formé lors de la première rencontre d'information tenue en avril dernier à laquelle ont participé une vingtaine d'intervenants et citoyens de Colombier.

Cette rencontre a permis de faire entendre les idées et suggestions des participants auxquelles le comité de travail devra porter attention. Ledit comité sera appelé à se réunir tout au long de la prochaine année afin de définir les principales orientations de protection et de mise en valeur tout en planifiant les activités qui en découleront.

Rappelons que ce projet, relié à l'initiative écosystémique du Saint-Laurent, est partagé entre Environnement Canada et le ministère de l'Environnement du Québec.

Juillet 2005

Le littoral de Colombie aura son plan de protection

Par **PAUL PIGEON**

paul.pigeon@habcoquebecor.com

Le comité ZIP de la rive nord de l'estuaire s'associe au milieu pour préparer un plan de protection et de mise en valeur du littoral de Colombie.

Le comité ZIP fournira un appui technique et scientifique pour que littoral de Colombie fasse l'objet de mesures de protection et de mise en valeur, en collaboration avec tous les intervenants du secteur. Cette aide permettra entre au-

tre de cibler les thèmes de développement et les moyens à prendre pour une éventuelle mise en oeuvre.

Comme l'a indiqué Marie-Hélène Cloutier, chargée de projet au comité ZIP: « L'objectif est de concerter les acteurs du milieu en vue de conserver et de mettre en valeur le littoral de Colombie par une approche intégrée qui tienne compte à la fois des aspects communautaires, environnementaux et économiques de la région tout en mettant l'accent sur la préservation des secteurs écologiques sensibles. »

Il faut savoir que plusieurs secteurs du littoral de Colombie sont considérés comme des milieux exceptionnels et privilégiés pour les activités de plein air. Le plan prévoit donc le maintien des activités durables traditionnellement exercées tout en conservant les habitats d'intérêt. Enfin, la planification de la mise en valeur pourrait permettre le développement de nouvelles activités touristiques et de sensibiliser les usagers à la richesse de ce milieu naturel.

Consultation publique

Pour protéger le littoral de Colombie

Colombie - Une consultation publique aura lieu le mercredi 8 novembre prochain à Colombie concernant le développement de futurs projets pour le littoral de Colombie. Initiée par le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire et la municipalité de Colombie, cette consultation publique permettra ainsi aux participants d'échanger sur les orientations proposées et sur les nouvelles idées afin d'améliorer la planification des activités.

SHIRLEY KENNEDY

On sait que depuis plus d'un an, des citoyens de Colombie et des intervenants du Comité de développement économique et touristique, du comité ZIP et de la municipalité étudient les possibilités d'aménagement et de protection des habitats littoraux afin de s'assurer que les résidents, les usagers actuels et ceux des générations futures puissent tous profiter d'un milieu de qualité.

Le comité de travail en place a discuté d'actions à entreprendre pour mener à une meilleure conservation des ressources et pour mettre en valeur les richesses naturelles du littoral de Colombie.

Plusieurs idées ont été échangées et certaines ont retenu l'attention du comité qui souhaite par cette consultation publique, connaître l'opinion des citoyens sur les orientations retenues jusqu'à

présent.

Pour plus de détail sur le projet, il sera possible de consulter la version préliminaire du plan de protection et de mise en valeur dès aujourd'hui (20 octobre). Des copies sont disponibles à la municipalité de Colombie et le document sera également présenté sur le site Web du Comité ZIP (www.zip.nord.qc.ca).

Cette initiative a été rendue possible grâce à la collaboration active des intervenants locaux et est réalisé en partie, grâce à l'aide d'une contribution du programme Interactions communautaires. Le financement de ce programme conjoint, lié au plan Saint-Laurent pour un développement durable, est partagé entre Environnement Canada et le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec.